



Eau Potable

Exercice

2022



Rapport annuel sur le **Prix** et la
Qualité du **Service** public



**Communauté de
Communes des
Lisières de
l'Oise**



Communauté de Communes
des **Lisières de l'Oise**



Au service Des Territoires de l'Oise



ADTO-SAO
36 Avenue Salvador Allende – Bât. A
Bâtiment Hervé Carlier
60000 BEAUVAIS
Tél : 03 44 15 37 37 – E-mail : accueil@adto-sao.fr



Dossier n° 64306

Edité le : jeudi 10 août 2023

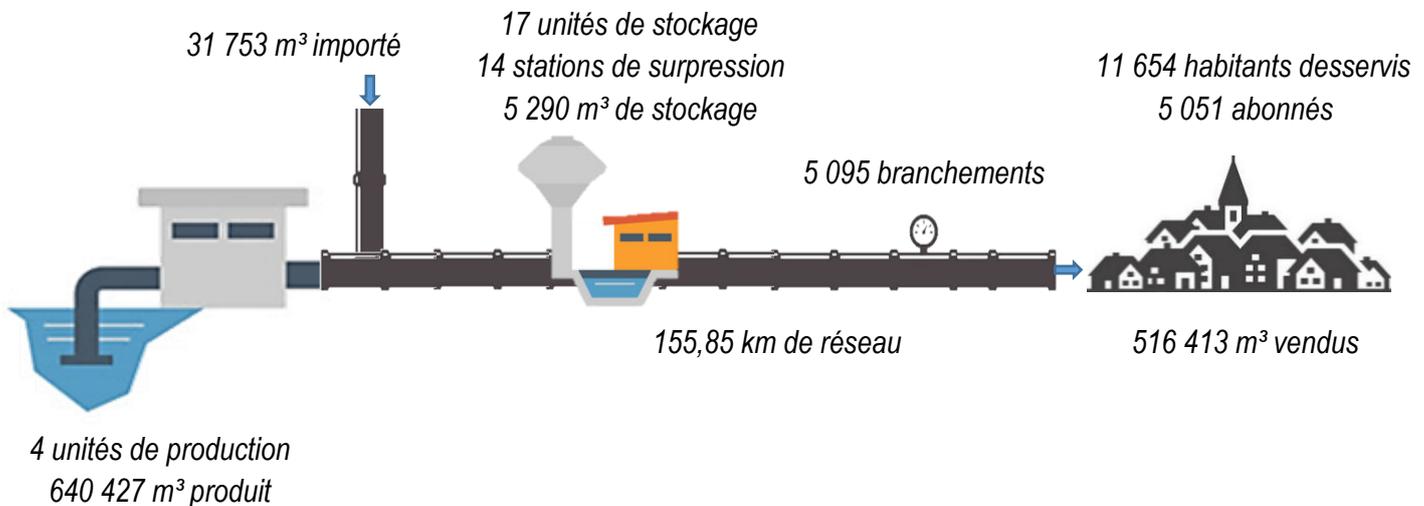
	Etabli par : Quentin SENEZ
	Vérifié par :
	Approuvé par :

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales et au décret n°2007-675 du 2 mai 2007.



Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Communauté de Communes des Lisières de l'Oise



Le rendement du réseau est de 77,69% (cf § III-C-5)

La qualité de l'eau ?

Taux de conformité des analyses Microbiologiques :
100%

Taux de conformité des analyses Physico-chimiques
: 74%

L'exploitation ?

SAUR

en délégation de service public de type affermage

Début de contrat le : 01/01/2022

Fin de contrat le : 31/12/2028

Les actions à mener ?

- ▶ Réalisation de plusieurs interconnexions prévues
- ▶ Réalisation d'un diagnostic patrimonial et d'un PGSSE prévus par la Communauté de Communes
- ▶ Diagnostic des captages prévu par la Communauté de Communes
- ▶ Renouvellement de certaines canalisations à prévoir
- ▶ Remplacement des branchements en plomb restants sur le territoire



Prix de l'eau

Le prix du m³ d'eau potable dans la collectivité est de 3,00 € TTC
(au 1er janvier 2023) - Prix moyen dans l'Oise : 2,88* € TTC/m³

*prix moyen calculé avec les données des collectivités ayant missionné l'ADTO pour réaliser leur RPQS (24)

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

- Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) est un document qui doit être réalisé annuellement pour chaque service d'eau et d'assainissement ;
- Le contenu du RPQS est précisé dans le Code général des collectivités territoriales (article D 2224 -1 à 5) et complété par l'arrêté du 2 mai 2007, modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013 ;
- Le RPQS est un rapport distinct du Rapport Annuel du Délégué (RAD) ;
- Le RPQS doit être présenté à l'assemblée délibérante au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Les modalités de transmission des RPQS sont précisées dans l'arrêté du 29 décembre 2015.

L'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement

- L'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement est un site internet créé et géré par l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) donnant accès à la description et aux données des services publics d'eau potable et d'assainissement, qu'il s'agisse de leur organisation, de leur tarif ou de leur performance ;
- Les données du RPQS peuvent être transmises à l'Observatoire en suivant le lien "accès réservé aux collectivités" sur le site internet "<http://www.services.eaufrance.fr/>" ; A noter que la Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Oise reçoit les données pour validation avant publication ;
- La transmission de ces données au préfet et à l'Observatoire est obligatoire pour les communes ou Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de 3 500 habitants et plus ;
- Afin de permettre les comparaisons d'une année sur l'autre et entre services similaires, des indicateurs ayant fait l'objet de définitions standardisées ont été définis. Ils sont de deux types ; des indicateurs descriptifs (ex : D201.0, D202.0, etc.) qui permettent de caractériser le service, et des indicateurs de performance (ex : P254.3, P203.0, etc.) qui permettent d'évaluer sa qualité et sa performance.

Prix et qualité du service public de l'eau potable

Ce rapport présente à la fois les valeurs de l'exercice 2021 et celles de l'exercice 2022 afin de mettre en lumière l'évolution du service d'une année sur l'autre. Néanmoins, seules les valeurs de 2022 sont obligatoires.

SOMMAIRE

I) CARACTERISATION DU SERVICE.....	7
A) Présentation du territoire desservi.....	7
B) Mode de gestion du service.....	7
C) Estimation de la population desservie (D101.0).....	8
D) Nombre d'abonnements.....	8
E) Prestations assurées dans le cadre du service.....	10
F) Ressources en eau.....	11
1) Points de prélèvement.....	11
2) Lieux de stockage.....	12
3) Volumes produits.....	13
4) Volumes importés.....	14
5) Volumes exportés.....	15
6) Volumes mis en distribution.....	16
7) Volumes vendus aux abonnés.....	17
8) Consommation moyenne d'eau potable par foyer.....	18
9) Longueur du réseau.....	18
II) TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE.....	19
A) Fixation des tarifs en vigueur.....	19
1) Part destinée à la collectivité.....	19
2) Part destinée au délégataire.....	19
3) Part destinée aux taxes et redevances.....	19
B) Les frais d'accès au service d'eau potable.....	20
C) Prix du service de l'eau potable.....	20
1) Tarifs du service d'eau potable.....	20
2) Composantes de la facture type d'un usager de 120 m ³	21
3) Prix théorique du m ³ pour un usager consommant 120 m ³ (D102.0).....	22
D) Recette d'exploitation.....	24
1) Recettes de la collectivité.....	24
2) Recettes de l'exploitant.....	25
III) INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE D'EAU POTABLE.....	26
A) Qualité de l'eau (P101.1-P102.1).....	26
B) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau.....	26
1) Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	26
2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau (P103.2B).....	27
C) Performance du réseau.....	29
1) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	30
2) Indice Linéaire de Consommation (ILC).....	31
3) Indice Linéaire de Pertes en réseau (ILP) (P106.3).....	32
4) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	34
5) Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	35
D) Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0).....	37
E) Taux d'occurrence des interruptions de service (P151.1).....	37
F) Taux de réclamations (P155.1).....	37

G) Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés.....	37
H) Branchements en plomb.....	37
IV) FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....	38
A) Montants Financiers.....	38
B) Etat de la dette (P153.2).....	38
C) Amortissements réalisés.....	38
D) Actions de solidarité et de coopérations décentralisées dans le domaine de l'eau.....	38
1) Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0).....	38
2) Opérations de coopérations décentralisées.....	38
V) EXPLOITATION DU SERVICE, TRAVAUX ET ETUDES.....	39
A) Obligations de l'exploitant.....	39
B) Travaux et études réalisés au cours de l'exercice par le délégataire.....	40
C) Travaux et études réalisés au cours de l'exercice par la collectivité.....	41
D) Perspective.....	42
VI) TABLEAU RECAPITULATIF DES DONNEES.....	43
VII) ANNEXE 1: FICHE DE SYNTHESE DES ANALYSES ARS.....	44
VIII) ANNEXE 2: FICHE DE SYNTHESE SATEP.....	50
IX) ANNEXE 3 : NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE.....	52
X) ANNEXE 4 : DETAIL DES INTERVENTIONS DURANT L'EXERCICE.....	53
XI) ANNEXE 5 : SYNOPTIQUE DU RESEAU D'EAU POTABLE.....	57

I) CARACTERISATION DU SERVICE

A) Présentation du territoire desservi

La communauté de communes des Lisières de l'Oise gère le service d'eau potable au niveau intercommunal des anciens syndicats et communes suivants : SIAEP de Cuise-la-Motte, SIAE de Nampcel et Moulin-sous-Touvent, et les communes d'Autrêches et de Tracy-le-Mont.

La collectivité comprend les ouvrages suivants :

- 4 unités de production
- 17 unités de stockage
- 14 stations de surpression
- 155,85 km de réseau
- 5095 branchements

Afin de faciliter la lecture du document, les données des années précédentes seront celles de l'ex SIAEP de Cuise-la-Motte (sauf mention contraire)

Les compétences liées au service peuvent être la production, le traitement, le transfert, le stockage ou la distribution. Dans le cas de la collectivité :

- la compétence liée à la production consiste à assurer la mise à disposition de l'eau potable en tête de réseau de distribution après avoir effectué les traitements requis. Elle peut comprendre le captage, l'adduction d'eau brute et le pompage en sortie d'usine.
- La compétence liée au traitement consiste à rendre une eau brute non potable, potable pour les consommateurs par l'utilisation d'un ou plusieurs procédés chimiques ou physiques.
- La compétence liée au transfert consiste à assurer le transport de l'eau potable depuis la sortie de l'usine de production jusqu'aux points de livraison de vente en gros. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.
- La compétence liée au stockage sert à retenir l'eau pour permettre le maintien d'une diffusion aux heures de forte demande. Il peut servir d'intermédiaire entre le transfert et la distribution.
- La compétence liée à la distribution consiste à acheminer l'eau potable pour la mettre à disposition des abonnés de toute nature. Cette mission peut inclure une mission de transfert.

B) Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public de type affermage pour une durée de 7 ans avec une échéance fixée le 31/12/2028.

Il n'y a pas d'avenant.

C) Estimation de la population desservie (D101.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée. La population desservie est estimée à 11 654 habitants.

D) Nombre d'abonnements

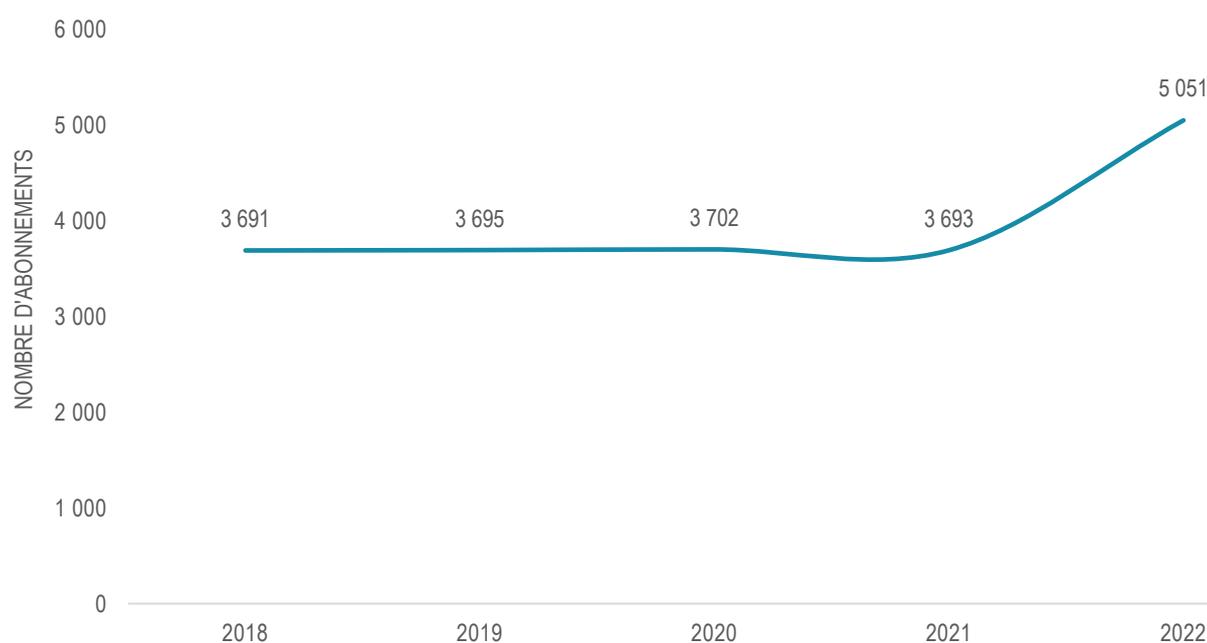
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Abonnements	2021	2022	Variation 2021 - 2022
Nombre d'abonnements domestiques	3 672	5 051	37,55%
Nombre d'abonnements non domestiques	21	NC	-
Nombre total d'abonnements	3 693	5 051	36,77%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchements) est de 32,41 abonnés/km pour l'exercice 2022.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,31 habitants/abonné pour l'exercice 2022.

Evolution du nombre d'abonnements



Le nombre d'abonnés a fortement augmenté lors de cette exercice, en raison de l'intégration de l'ancien SIAE de Nampcel et Moulin-sous-Touvent, ainsi que des communes d'Autrêches et de Tracy-le-Mont. La répartition des abonnés domestiques et non-domestiques n'a pas été fournie par le délégataire.

Voici la répartition des abonnés par commune :

Nom de la commune	Nombre d'abonné en 2021	Nombre d'abonné en 2022
AUTRECHES	331	331
BERNEUIL SUR AISNE	423	426
BITRY	151	150
CHELLES	241	241
COULOISY	257	261
COURTIEUX	87	89
CROUTOY	97	97
CUISE LA MOTTE	891	893
HAUTEFONTAINE	123	124
JAULZY	351	348
MOULIN SOUS TOUVENT	83	82
NAMPCEL	119	116
SAINT ETIENNE ROILAYE	138	138
SAINT PIERRE LES BITRY	68	67
TRACY LE MONT	797	802
TROSLY BREUIL	866	884
AUDIGNICOURT (commune située dans l'Aisne)	NC	2
Nombre total d'abonnements	5023 (répartis entre les anciens syndicats et communes compétentes)	5 051

E) Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations confiées au délégataire sont les suivantes :

Gestion du service :	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés :	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service :	Des branchements
Entretien :	De la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des ouvrages de traitement, du génie civil
Renouvellement :	Des branchements, des canalisations, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement

La collectivité prend en charge :

Renouvellement :	Des branchements, des canalisations, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement, de la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des captages, des clôtures, du génie civil
Prestations particulières :	Entretien des points de distribution publics, dont les hydrants

F) Ressources en eau

1) Points de prélèvement

Ouvrages	Type	Débit d'exploitation [m³/h]	Débit d'autorisation [m³/h]	Code BRGM	Arrêté D.U.P	Date de création
Forage de Couloisy F1	Forage	62	150	0105-6X-0127	20/08/1990	1974
Forage de Couloisy F2	Forage	NC	220	0105-6X-0154	20/08/1990	1986
Forage d'Autreche «Le Bout de Vaux»	Puits	7	17	0105-3X-0002	25/09/1989	1963
Captage de Tracy-le-Mont (Poittevin au lieu dit Bernanval)	Source	12	32	0105-2X-0015	11/07/1985	1930
Puits de Tracy le Mont	Puits	NC	32	0105-2X-0114	11/07/1985	1962
Puits de Couvillot (captage de Nampcel)	Puits	6	15	0105-3X-0004	02/04/1987	1962

La répartition des volumes prélevés entre les forages F1 et F2 de Couloisy, ainsi qu'entre les deux captages de Tracy-le-Mont n'est pas obtainable au vu de l'équipement et de la configuration des unités de prélèvements. Un diagnostic complet de différents captages a été réalisé par la communauté de communes des Lisières de l'Oise, ainsi qu'une étude AAC en 2014. Un diagnostic des captages de Couloisy, Nampcel et Tracy-le-Mont sera réalisé en 2023.

Des travaux de mise en conformité (renouvellement des capots, alarmes, réhausse de la tête du forage) ont été réalisés sur les forages de Nampcel et d'Autrèches en 2022. Le numéro d'identification BSS devra cependant être affiché sur le forage d'Autrèches.

Des travaux similaires (réhausse de la tête de l'ouvrage et affichage du numéro d'identification BSS) sont préconisés par le SATEP concernant les captages de Tracy-le-Mont.

Plusieurs projets d'interconnexion sont prévus au niveau de la communauté de communes des Lisières de l'Oise, notamment des interconnexions entre les communes d'Autrèches et de Nampcel, ainsi qu'entre la commune d'Autrèches et le syndicat de Vic-sur-Aisne, et entre les communes d'Attichy et de Couloisy.

2) Lieux de stockage

Ouvrages	Type de stockage	Volume de stockage [en m ³]
Bâche de Berneuil sur Aisne	Bâche	150
Réservoir de Bitry	Réservoir semi-enterré	200
Bâches de le Crocq	Bâches (1000m ³ + 500m ³)	1 500
Bâche de surpression de Saint Etienne Roilaye	Bâche	150
Bâche de Trosly Breuil	Bâche	150
Bâches de Tracy-le-Mont	Bâches (150m ³ + 800m ³)	950
Bâches d'Autreches	Bâches (200m ³ + 200m ³)	400
Réservoir de Nampcel	Réservoir sur Tour	200
Bâche de surpression de Croutoy	Bâche	1 000
Bâche eau traitée de déferrisation de Couloisy	Bâche	150
Bâche de surpression du hameau de Bérogne - Chelles	Bâche	50
Bâche de reprise les Ecovilles - Cuise-la-Motte	Bâche	30
Bâche de surpression la Montagne - Cuise-la-Motte	Bâche	30
Bâche de surpression d'Autrêches	Bâche	30
Bâches de surpression de Jaulzy	Bâches (150m ³ + 150m ³)	300
Capacité totale de stockage [m³]		5 290

Une inspection des cuves de la station de Couloisy a été réalisé en 2022.

Des travaux ont été réalisés sur le réservoir de Tracy-le-Mont afin de remplacer les canalisations et les pompes de surpression alimentant le réseau de la commune.

► Une étude diagnostique des réservoirs d'Autrêches, de Nampcel et de Tracy-le-Mont est en cours de réalisation par la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise.

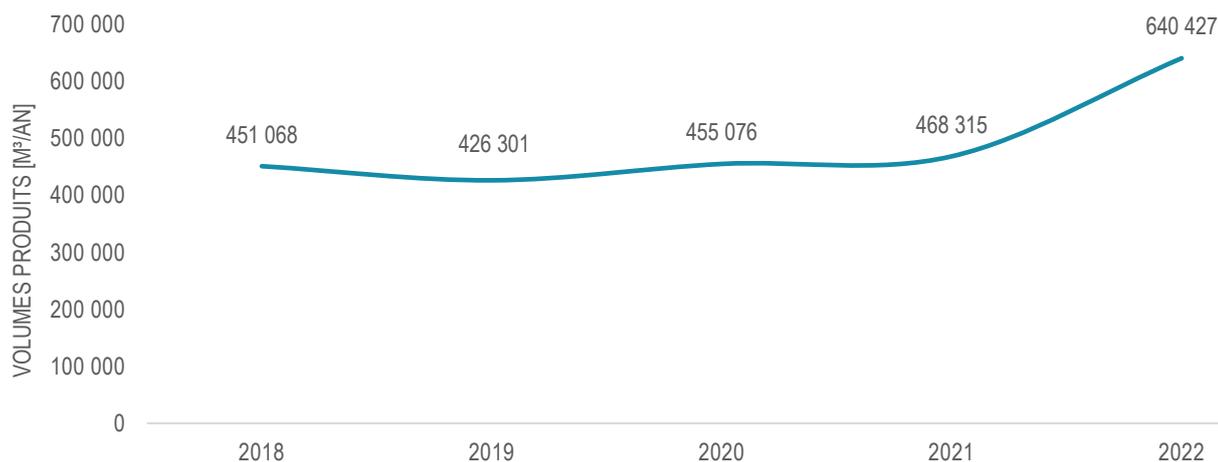
Le délégataire a procédé au nettoyage des réservoirs d'Autrêches, de Bitry, de Nampcel et de Tracy-le-Mont, ainsi que des bâches de déferrisation de Couloisy, des bâches de Le Crocq, de la bâche de surpression de Cuise-la-Motte, de la bâche de Jaulzy et de la bâche de surpression de Saint Etienne Roilaye.

3) Volumes produits

Ouvrages	Capacité de production [m ³ /j]	Production 2021 [m ³]	Production 2022 [m ³]	Variation 2021 - 2022
Forage de Couloisy F1	3 000	468 315	455 771	-2,68%
Forage de Couloisy F2	4 400	NC	NC	-
Forage d'Autreche « Le Bout de Vaux »	340	44 418	54 092	21,78%
Captage de Tracy-le-Mont (Poittevin au lieu dit Bernanval)	630	88 190	84 877	-3,76%
Puits de Tracy le Mont	630	NC	NC	-
Puits de Couvillot (captage de Nampcel)	300	56 428	45 687	-19,03%
Total production [m³] (ex SIAEP de Cuise-la-Motte)		468 315	455 771	-2,68%
Total production [m³] (ensemble des captages du contrat)		657 351	640 427	-2,57%

640 427 m³ ont été produits au cours de l'exercice 2022 ; ce qui correspond à une différence de -2,57 % par rapport à l'exercice 2021.

Evolution des volumes produits



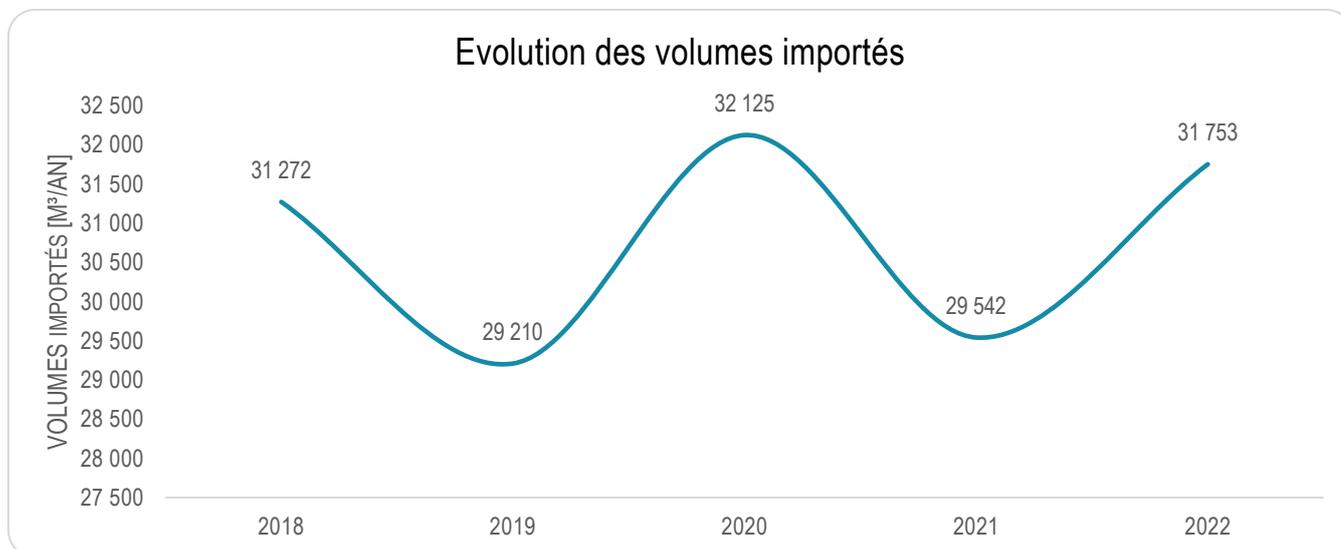
Les volumes produits ont varié entre 426 301 et 640 427 m³/an au cours des cinq dernières années.

Les volumes produits par rapport à ceux produits par l'ancien SIAEP de Cuise-la-Motte ont fortement augmenté, en raison de l'ajout des forages des autres communes et syndicat rattachés au nouveau contrat de DSP.

- Cependant, en comparant la valeur produite par les captages de l'ancien SIAEP, on remarque une légère diminution des volumes produits lors de cet exercice. De même, il apparaît une légère diminution lorsque l'on compare les volumes produits par l'ensemble des captages exploités dans le cadre du contrat de DSP actuel.

4) Volumes importés

Fournisseurs	Volumes importés en 2021 [m ³]	Volumes importés en 2022 [m ³]	Variation 2021 - 2022
ATTICHY	29 542	31 181	5,55%
BELLEFONTAINE	0	572	-
Total Volumes Importés [m³]	29 542	31 753	7,48%



▶ Les volumes importés lors de cet exercice ont légèrement augmenté, avec notamment l'importation d'eau depuis la commune de Bellefontaine.

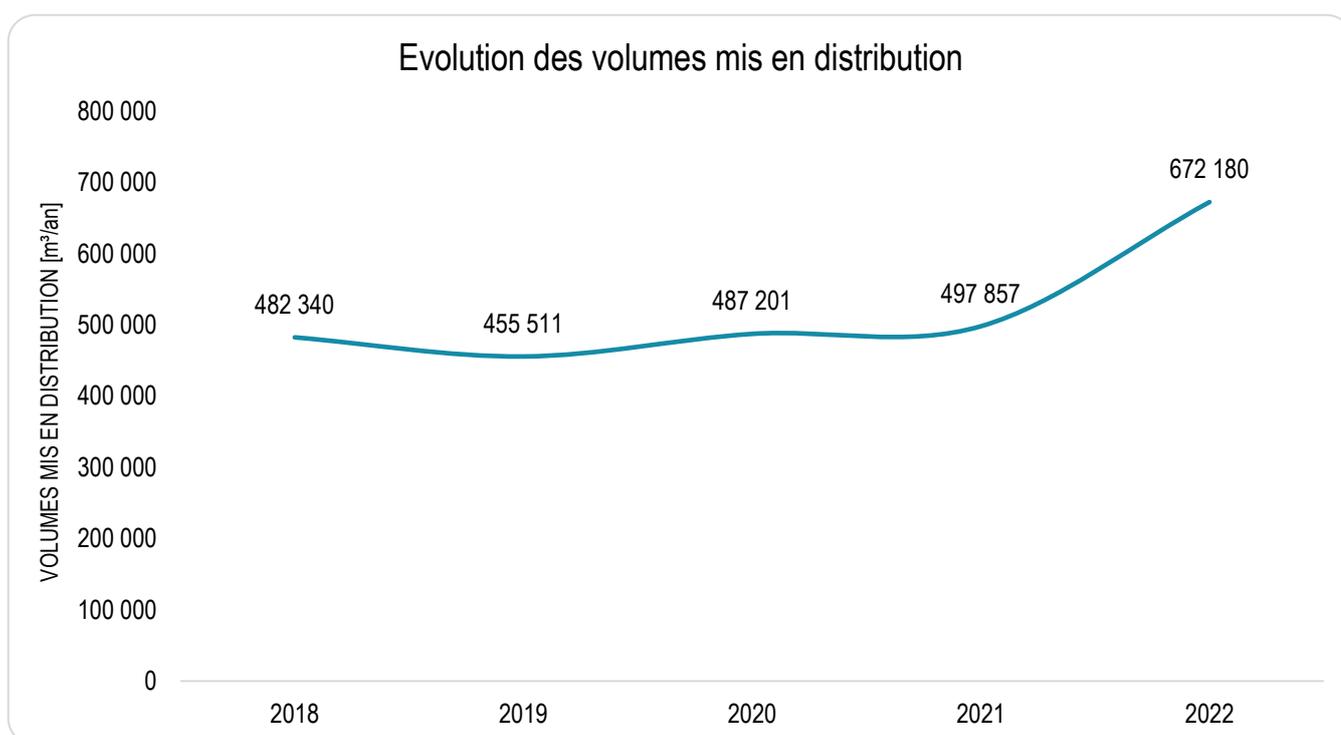
5) Volumes exportés

- ▶ La collectivité n'exporte pas d'eau.

6) Volumes mis en distribution

Volumes	2021	2022	Variation 2021 - 2022
Volumes produits [m ³]	468 315	594 740	27,00%
Volumes importés [m ³]	29 542	31 753	7,48%
Volumes exportés [m ³]	-	-	-
Volume mis en distribution [m³]	497 857	626 493	25,84%

626 493 m³ ont été mis en distribution au cours de l'exercice 2022 ; ce qui correspond à une différence de 25,84% par rapport à l'exercice 2021.



► Les volumes mis en distribution lors de cet exercice ont fortement augmenté, en raison de l'intégration des différents captages au nouveau contrat de DSP.

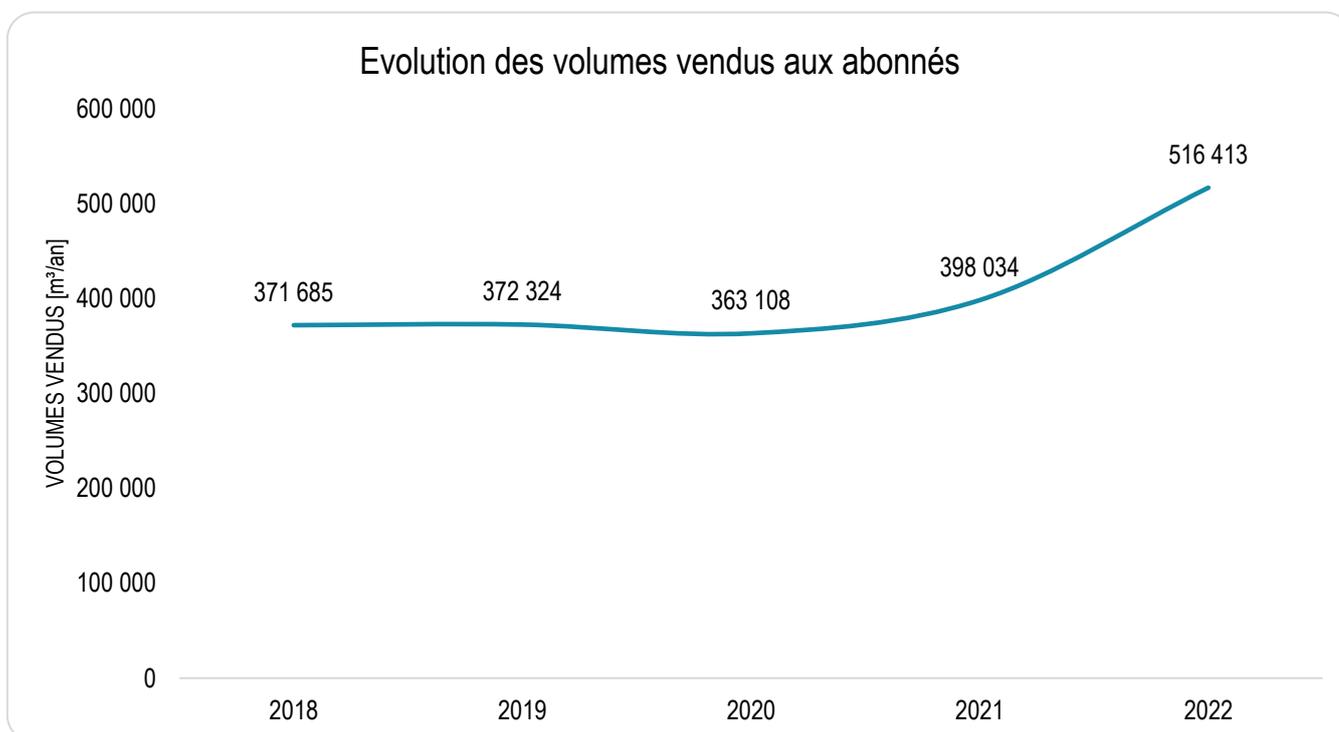
7) Volumes vendus aux abonnés

Abonnements	2021	2022	Variation 2021 - 2022
Volumes vendus aux abonnés domestiques [m ³]	331 790	516 413	55,64%
Volumes vendus aux abonnés non domestiques [m ³]	49 713	NC	-
Volumes totaux vendus aux abonnés [m³]*	381 503	516 413	35,36%

*Les valeurs du tableau ci-dessus représentent les volumes vendus sur la période de relève (données fournies par le délégataire). Les valeurs du graphique ci-dessous sont les valeurs ramenées sur l'année civile (365 jours) issues du rapport du délégataire.

Important : Les valeurs du graphique ci-dessous servent aux calculs des indicateurs du présent rapport.

516 413 m³ ont été vendus aux abonnés au cours de l'exercice 2022 ; ce qui correspond à une différence de 35,36 % par rapport à l'exercice 2021.



Les volumes vendus aux abonnés ont varié entre 363 108 et 516 413 m³/an au cours des cinq dernières années.

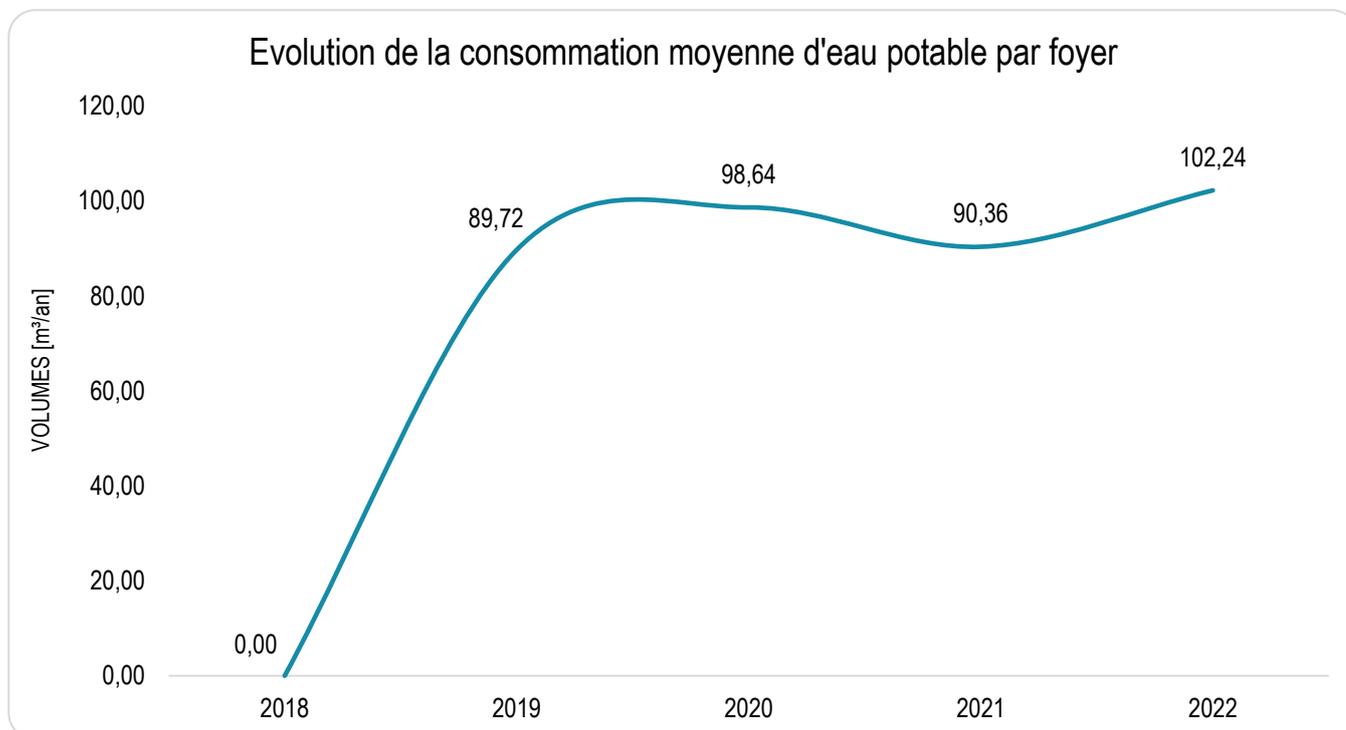
En raison de la forte augmentation du nombre d'abonnés (liée à l'intégration des communes d'Autrêches, de Nampcel, de Moulin-sous-Touvent et de Tracy-le-Mont au nouveau contrat de DSP), les volumes vendus aux abonnés ont fortement augmenté lors de cet exercice.

Le délégataire n'ayant pas fourni la répartition entre les abonnés domestiques et non-domestiques, ainsi que la consommation de ces abonnés, l'ensemble des volumes a été considéré comme vendus aux abonnés domestiques.

8) Consommation moyenne d'eau potable par foyer

	2021	2022	Variation 2021 - 2022
Consommation par foyer [m³/an]	90,36	102,24	13,15%

La consommation moyenne d'eau potable par foyer est de 102 m³/an au cours de l'exercice 2022, ce qui correspond à une différence de 13,15 % par rapport à l'exercice 2021.



La consommation moyenne d'eau potable a fortement augmenté.

▶ Cependant, en l'absence de la répartition des consommations entre les abonnés domestiques et non-domestiques, l'ensemble des volumes a été considéré comme consommé par les abonnés domestiques. Cet indicateur devrait en réalité être plus faible qu'indiqué.

9) Longueur du réseau

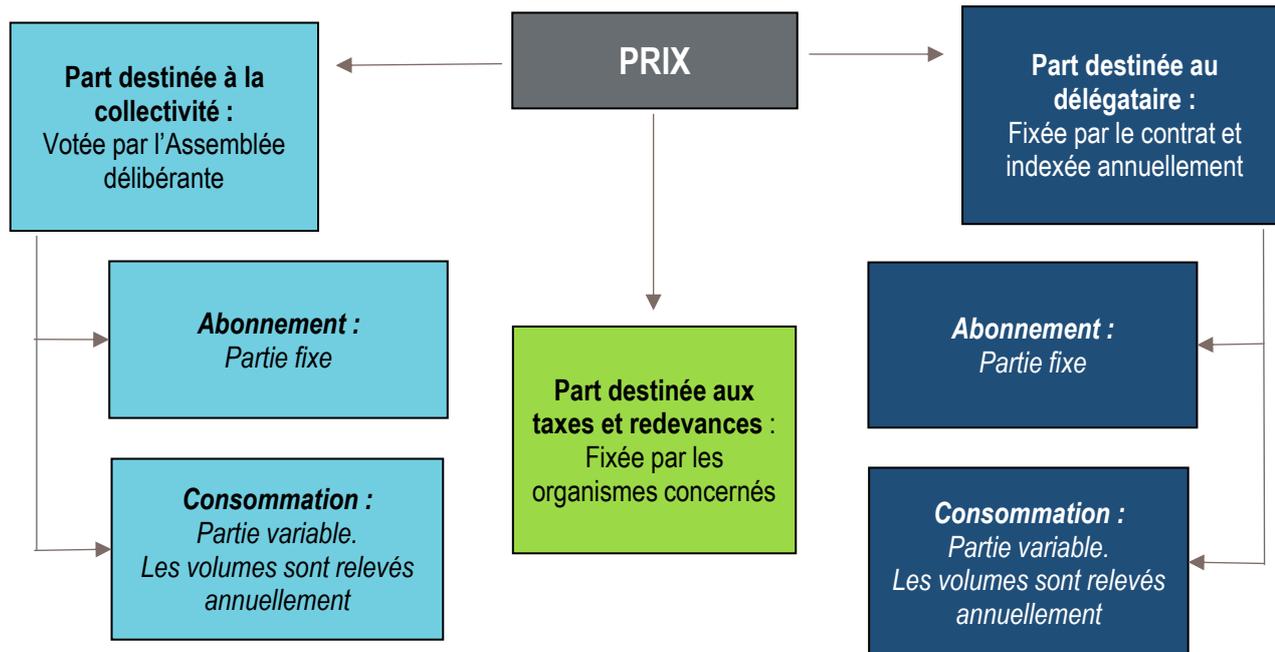
	Date du dernier diagnostic réseau	2021	2022	Variation 2021 - 2022
Longueur du réseau [km]	NC	103,685	155,850	50,31%

▶ L'intégration des réseaux des différentes communes (Autrêches, Nampcel, Moulin-sous-Touvent et Tracy-le-Mont) au nouveau contrat de DSP a amené une augmentation importante du linéaire par rapport à l'ex SIAEP de Cuise-la-Motte.

II) TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

A) Fixation des tarifs en vigueur

Le prix de l'eau potable se décompose de la manière suivante :



1) Part destinée à la collectivité

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

2) Part destinée au délégataire

Les tarifs concernant la part de SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat :

Au 1er janvier 2022, le coefficient d'actualisation était de 1,00000.

Au 1er janvier 2023, le coefficient d'actualisation est de 1,09018.

3) Part destinée aux taxes et redevances

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3 000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3 000 habitants et en cas de délégation de service public.

L'agence de l'eau perçoit des redevances auprès des usagers de l'eau (ménages, collectivités, industriels, agriculteurs...) afin de financer des actions nécessaires à la réduction de la pollution, la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques, et contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux, fixés dans le contexte de la directive cadre européenne. Le montant de ces redevances, en euro par m³, est calculé chaque année et pour chaque commune par l'Agence de l'Eau. Un usager d'un service d'eau potable doit ainsi payer deux redevances :

- La redevance de prélèvement sur la ressource en eau :

Son taux est modulé en fonction de l'importance des prélèvements sur le secteur du bassin considéré au regard des ressources en eau disponibles et de la fragilité des milieux.

- La redevance de pollution domestique :

Son taux est modulé en fonction des pollutions constatées dans les territoires et des efforts nécessaires pour les réduire, les éliminer et atteindre le bon état écologique des eaux.

B) Les frais d'accès au service d'eau potable

Il n'y a pas de frais d'accès au service.

C) Prix du service de l'eau potable

1) Tarifs du service d'eau potable

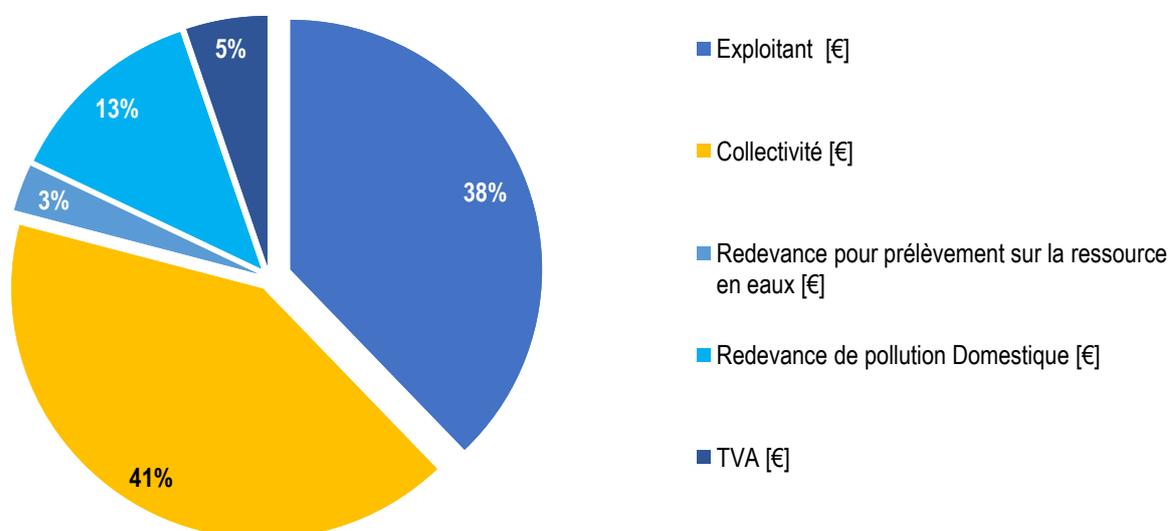
	1er janvier 2021	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation 2022 - 2023
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	18,78	30,00	32,71	9,03%
Part Proportionnelle [€ HT/m ³]	1,2679	0,7900	0,8612	9,01%
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	0,00	20,00	20,00	0,00%
Part Proportionnelle [€ HT/m ³]	0,8500	1,0700	1,0700	0,00%
Redevance et Taxes				
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eaux [€/m ³]	0,1000	0,1100	0,0900	-18,18%
Redevance de pollution Domestique [€/m ³]	0,3800	0,3800	0,3800	0,00%
TVA [%]	5,50%	5,50%	5,50%	0,00%

Entre le 1er janvier 2022 et le 1er janvier 2023, la part de l'exploitant a augmenté significativement et la part de la collectivité est restée stable. La redevance pour le prélèvement de la ressource en eau a légèrement diminué.

2) Composantes de la facture type d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2021	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation 2022 - 2023
Exploitant [€]	170,93	124,80	136,05	9,02%
Collectivité [€]	102,00	148,40	148,40	0,00%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eaux [€]	12,00	13,20	10,80	-18,18%
Redevance de pollution Domestique [€]	45,60	45,60	45,60	0,00%
TVA [€]	18,18	18,26	18,75	2,67%
Total [€ TTC]	348,71 €	350,26 €	359,60 €	2,67%

Répartition d'une facture d'eau potable



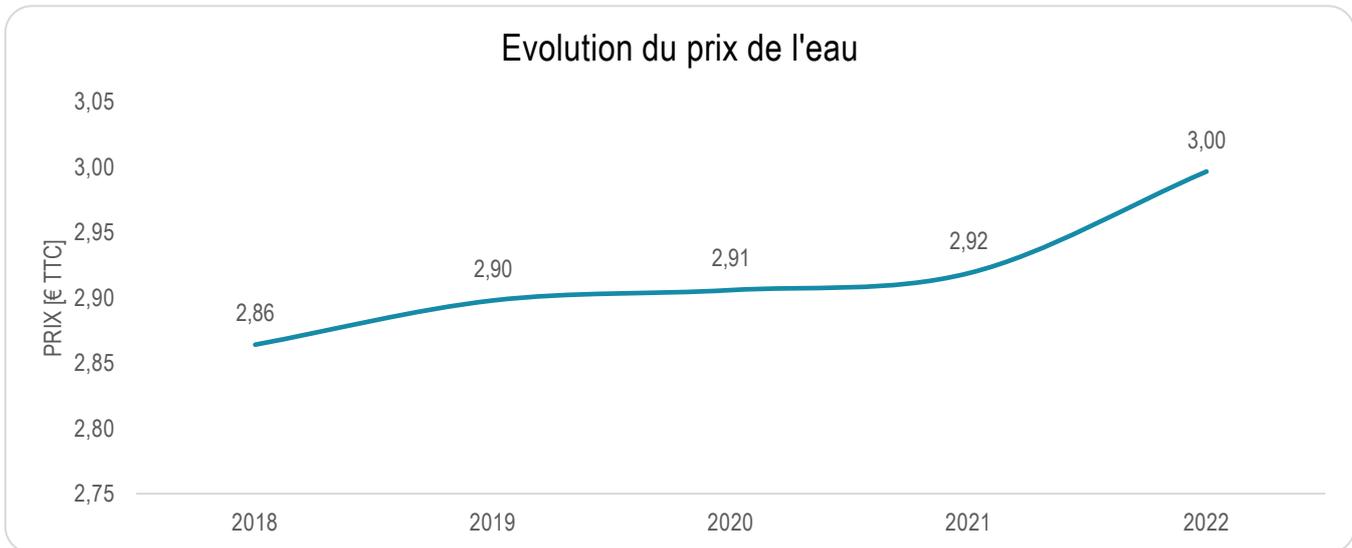
La part de la collectivité représente 41% de la facture d'eau potable d'un usager consommant 120 m³.

La part de l'exploitant représente 38% de cette facture.

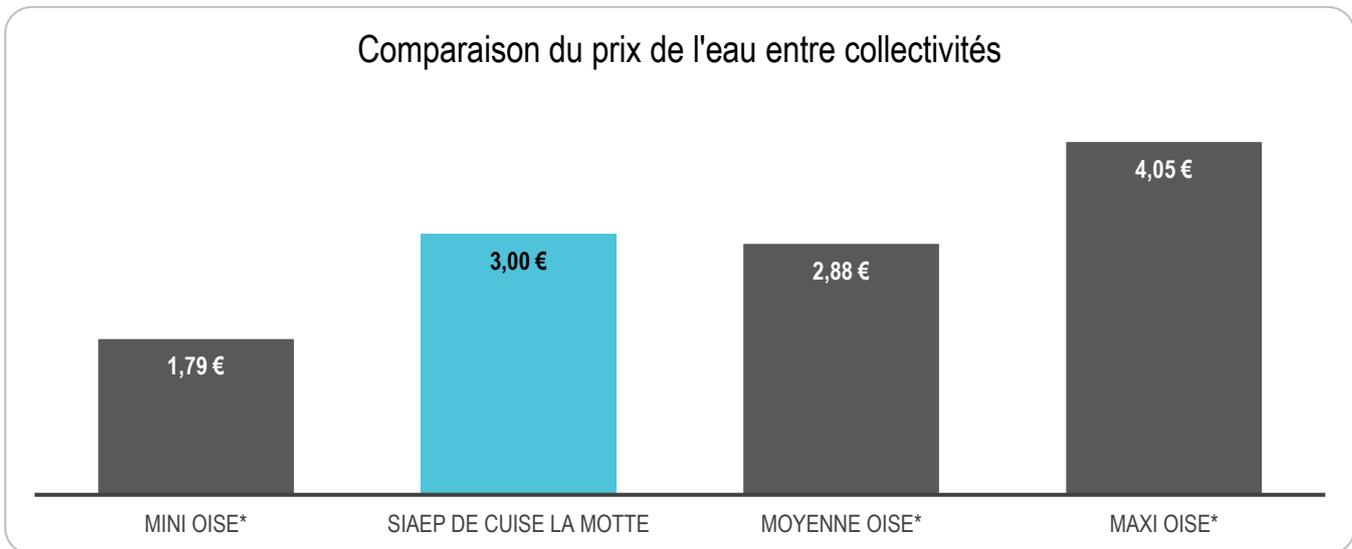
3) Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ (D 102.0)

	1er janvier 2021	1er janvier 2022	1er janvier 2023	Variation 2022 - 2023
Prix pour 120 m ³ d'eau potable [€ TTC/an]	348,71 €	350,26 €	359,60 €	2,67%
Prix pour 1 m ³ d'eau potable [€ TTC/an]	2,91 €	2,92 €	3,00 €	

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ au 1er janvier 2023 : 3,00 € TTC



► En raison de l'augmentation de la part du délégataire, liée à l'actualisation des indices prévue au contrat de DSP, le prix de l'eau a augmenté lors de cet exercice.



*calculé sur la base des autres collectivités de l'Oise ayant commandé un RPQS à l'ADTO pour l'exercice en cours (24)

► Le prix de l'eau appliqué sur la collectivité est situé dans la moyenne des prix pratiqués dans les collectivités ayant missionné l'ADTO-SAO.

Le prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ pour chaque commune du syndicat est présenté ci-dessous :

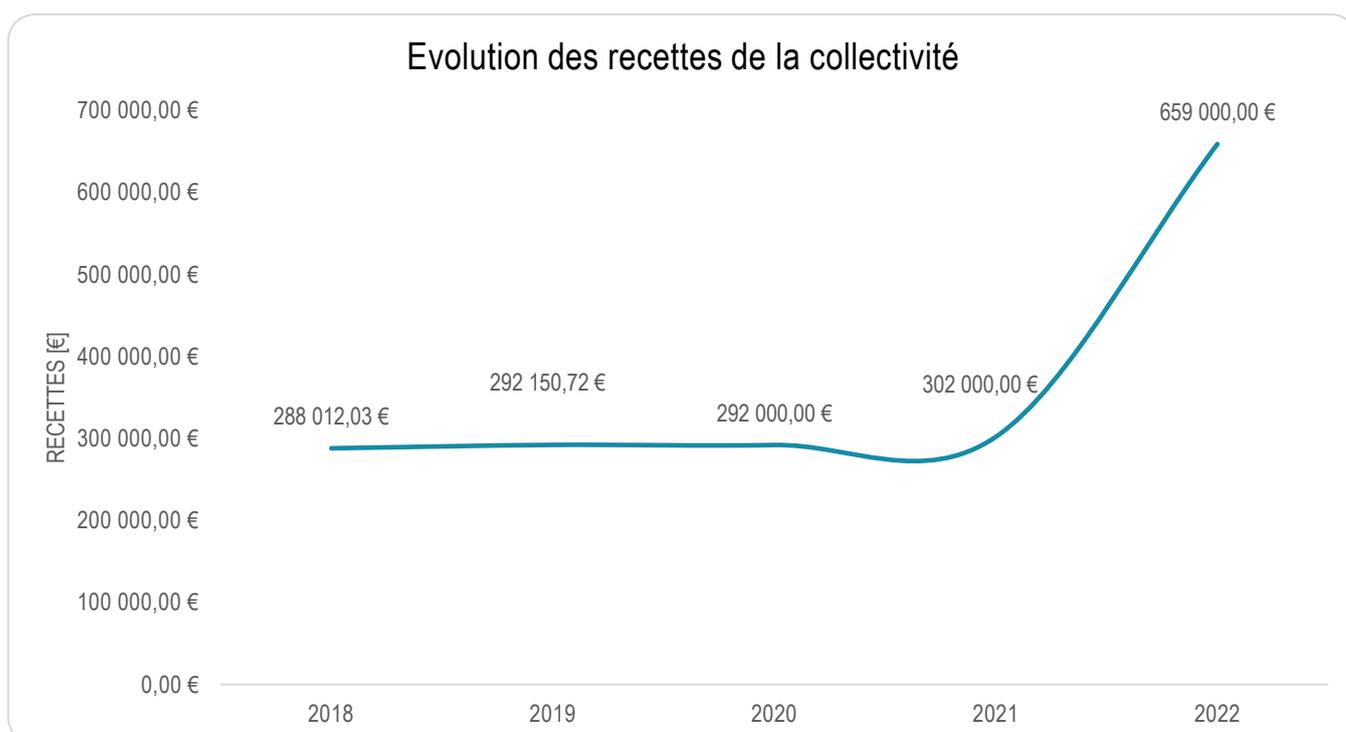
Nom de la commune	Redevance prélèvement sur la ressource en eau (€/m ³)		Redevance pollution domestique (€/m ³)		Prix de l'eau (€/m ³)	
	1er janvier 2022	1er janvier 2023	1er janvier 2022	1er janvier 2023	1er janvier 2022	1er janvier 2023
AUTRECHES	0,1100	0,0900	0,38	0,38	2,92	3,00
BERNEUIL SUR AISNE	0,1100	0,0900	0,38	0,38	2,92	3,00
BITRY	0,1100	0,0900	0,38	0,38	2,92	3,00
CHELLES	0,1100	0,0900	0,38	0,38	2,92	3,00
COULOISY	0,1100	0,0900	0,38	0,38	2,92	3,00
COURTIEUX	0,1100	0,0900	0,38	0,38	2,92	3,00
CROUTOY	0,1100	0,0900	0,38	0,38	2,92	3,00
CUISE LA MOTTE	0,1100	0,0900	0,38	0,38	2,92	3,00
HAUTEFONTAINE	0,1100	0,0900	0,38	0,38	2,92	3,00
JAUZY	0,1100	0,0900	0,38	0,38	2,92	3,00
MOULIN SOUS TOUVENT	0,1100	0,0900	0,38	0,38	2,92	3,00
NAMPCEL	0,1100	0,0900	0,38	0,38	2,92	3,00
SAINT ETIENNE ROILAYE	0,1100	0,0900	0,38	0,38	2,92	3,00
SAINT PIERRE LES BITRY	0,1100	0,0900	0,38	0,38	2,92	3,00
TRACY LE MONT	0,1100	0,0900	0,38	0,38	2,92	3,00
TROSLY BREUIL	0,1100	0,0900	0,38	0,38	2,92	3,00
AUDIGNICOURT	0,1100	0,0900	0,38	0,38	2,92	3,00

Toutes les communes doivent reverser le même montant de redevances à l'Agence de l'eau, donc le tarif théorique du m³ pour un usager consommant 120m³ est le même pour toutes les communes du syndicat.

D) Recette d'exploitation

1) Recettes de la collectivité

	2021	2022	Variation 2021 - 2022
Recettes de vente d'eau domestique [€]	302 000,00 €	659 000,00 €	118,21%
Recettes de ventes d'eau non domestique [€]	0,00 €	0,00 €	-
Autres recettes [€]	0,00 €	0,00 €	-
TOTAL [€]	302 000,00 €	659 000,00 €	118,21%



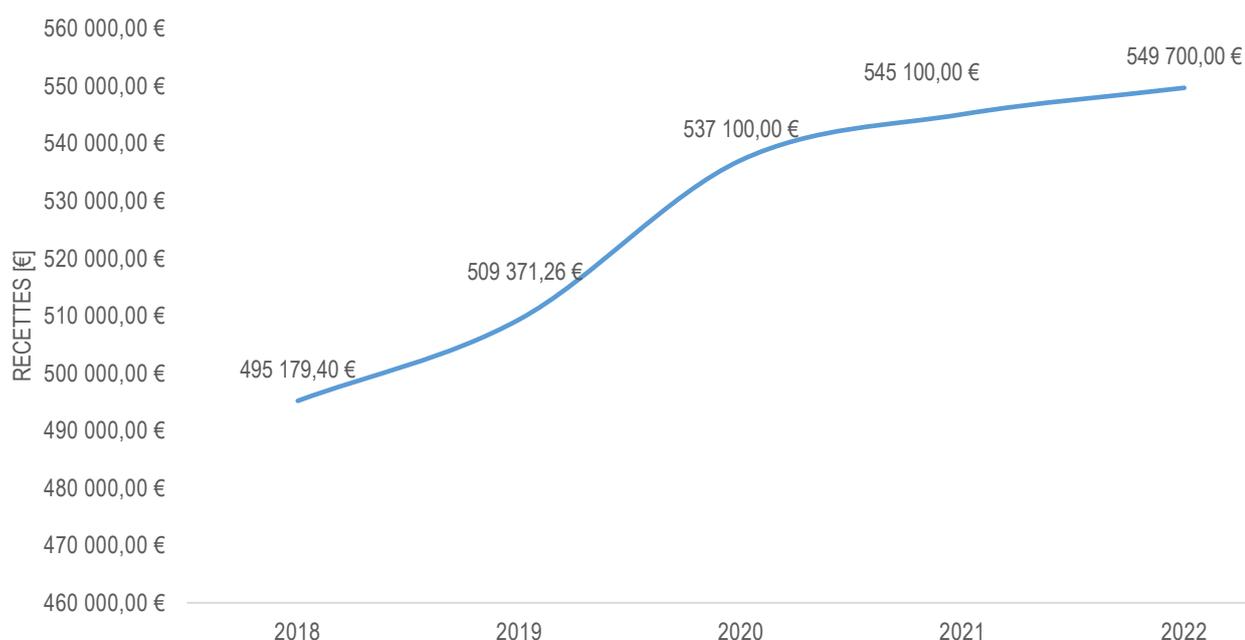
Les recettes de la collectivité ont fortement augmenté lors de cet exercice, notamment en raison de l'augmentation de la part de la collectivité suite au nouveau contrat de DSP. L'intégration des communes à l'ex SIAEP de Cuise-la-Motte a également accentué cette augmentation des recettes.

Le détail des recettes entre les abonnés domestiques et non-domestiques n'a pas été fourni par le délégataire.

2) Recettes de l'exploitant

	2021	2022	Variation 2021 - 2022
Recettes de vente d'eau domestique [€]	€545 100,00	€549 700,00	0,84%
Recettes de ventes d'eau non domestique [€]	€0,00	€0,00	-
Autres recettes [€]	€0,00	€0,00	-
TOTAL [€]	545 100,00 €	549 700,00 €	0,84%

Evolution des recettes de l'exploitant



▶ Les recettes du délégataire ont légèrement augmenté lors de cet exercice malgré la forte hausse des volumes vendus. Cela s'explique par la baisse de la part du délégataire suite au renouvellement du contrat de DSP. Le délégataire n'a pas fourni le détail des recettes entre les abonnés domestiques et non-domestiques.

III) INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE D'EAU POTABLE

A) Qualité de l'eau (P101.1-P102.1)

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements conformes	Conformité [%]
Analyses Microbiologiques (ARS)	50	50	100%
Analyses Microbiologiques (Délégué)	4	4	100%
Analyses Physico-chimiques (ARS)	60	47	78%
Analyses Physico-chimiques (Délégué)	13	13	100%

L'ensemble des analyses microbiologiques réalisées lors de cet exercice sont conformes.

Concernant les analyses physico-chimiques, plusieurs non-conformités ont été mesurées par l'ARS, sur les paramètres chloridazone, atrazine, et anthraquinone, ainsi que sur la somme des pesticides. Ces non-conformités ont en majorité été mesurées sur le forage d'Autrêches, et 3 d'entre elles ont été mesurées sur le forage de Nampcel (uniquement sur le paramètre chloridazone, avec des valeurs très proches des limites), et 4 d'entre elles l'ont été sur l'usine de Couloisy, sur le paramètre chloridazone uniquement, avec des valeurs relativement proches des limites.

B) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

1) Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc...). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20% Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc...)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 80% pour l'ensemble des captages.

2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau (100.25)

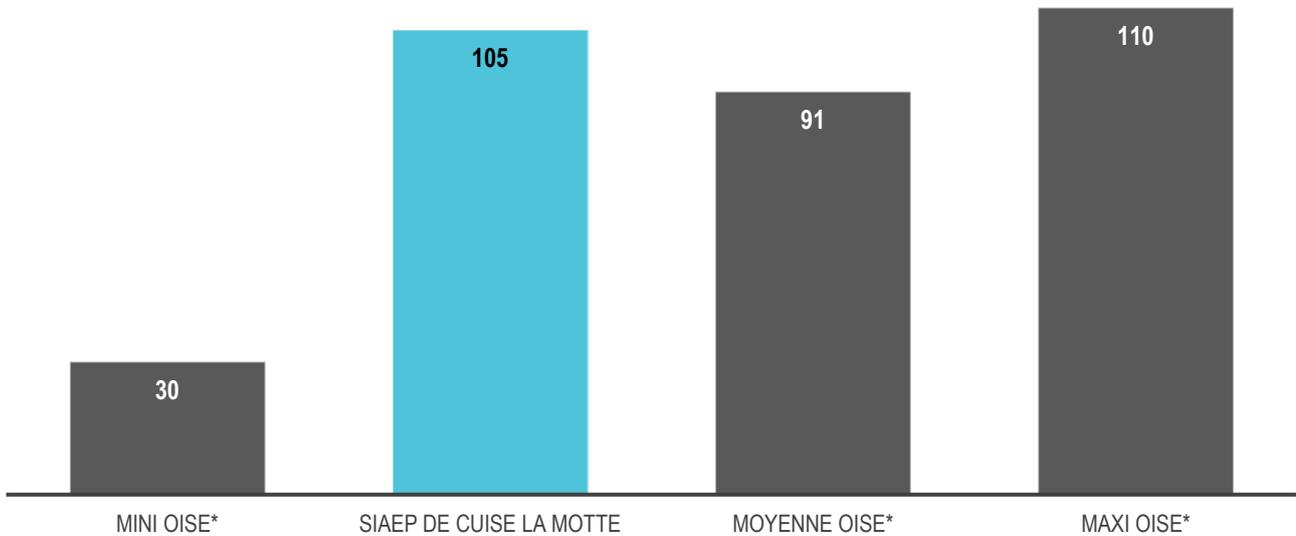
Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompes... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 décembre 2013.

D'après l'article L. 213-10-9 du Code de l'Environnement, « le taux de la redevance pour l'usage alimentation en eau potable est multiplié par deux lorsque le descriptif ou le plan d'actions visé à l'article L. 2224-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas été établi dans les délais prescrits. Cette majoration prend effet à partir de l'année suivant le constat de cette carence. ». Cette nouvelle évolution réglementaire fixe le niveau de connaissance des réseaux d'eau et le seuil de points nécessaires pour que le service dispose du descriptif détaillé. La non atteinte de 40 points minimum pourra entraîner dans les années à venir un doublement de la redevance en eau et impactera donc le prix de l'eau.

		Barème	Points
1	Absence de plan des réseaux de transport et de distribution d'eau ou plan incomplet.	0	0
	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution de l'eau potable mentionnant s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesure.	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour qui doit être réalisée au moins chaque année.	5	5
Un minimum de 15 pts doit être obtenu sur la partie 1 pour bénéficier de points supplémentaires		15	15
2	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	10	10
	Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblés pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblés pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	5	3
	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose les tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné.	10	10
	Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblés pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	5	2
Un minimum de 40 pts doit être obtenu sur les parties 1 et 2 pour bénéficier de points supplémentaires		45	40
3	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	10	10
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipement électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution.	10	10
	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements.	10	10
	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10	10
	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de perte d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	10	10
	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement...	10	10
	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans).	10	0
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transferts des réseaux.	5	5	
TOTAL		120	105

L'indice étant supérieur à 40 points, la collectivité ne s'expose pas à une surtaxe de la redevance en eau.

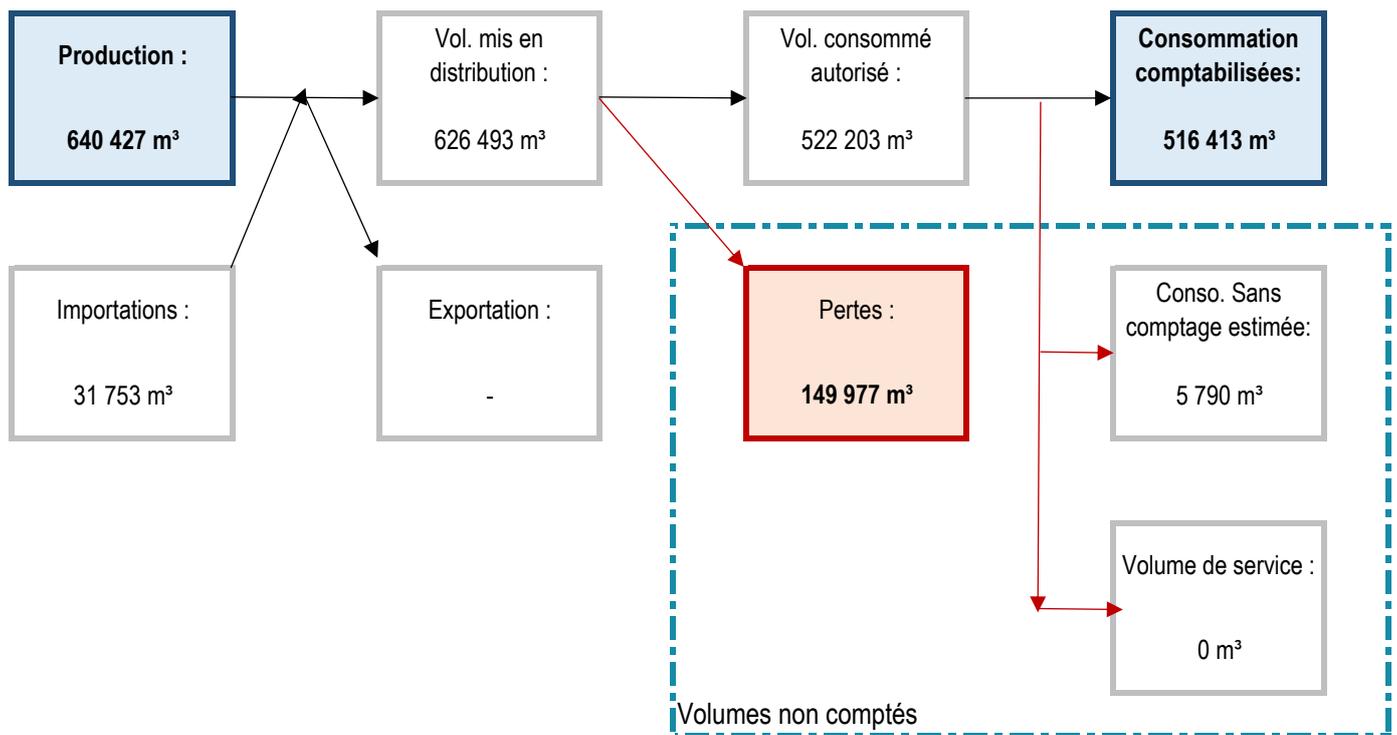
Comparaison de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale entre collectivités



*calculé sur la base des autres collectivités de l'Oise ayant commandé un RPQS à l'ADTO pour l'exercice en cours (24).

► L'indice de connaissance et de la gestion patrimoniale de la collectivité se situe dans la fourchette haute des collectivités de l'Oise ayant missionné l'ADTO-SAO pour leur RPQS.

C) Performance du réseau



► Les volumes de services (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 0 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs de performance du réseau, qui sont détaillés dans la suite du rapport.

1) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Estimation consommations sans comptage + Volumes de services + Pertes

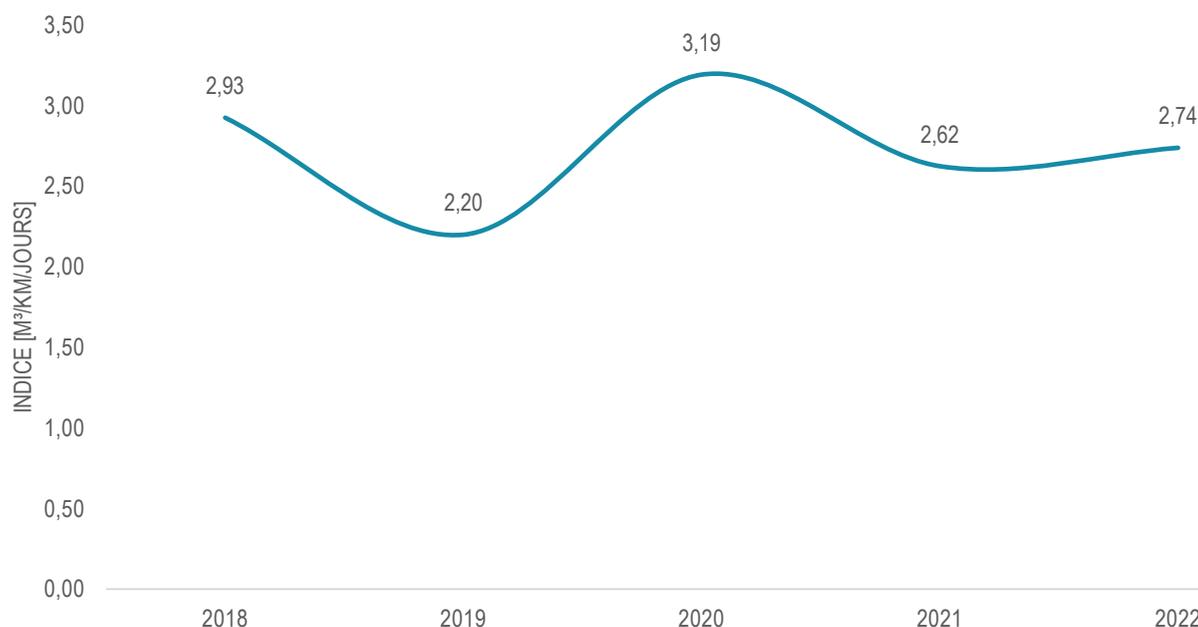
Longueur du réseau hors branchements × 365

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,74 m³/km/jours.

	2021	2022	Variation 2021 - 2022
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jours]	2,62	2,74	4,35%

Evolution de l'indice linéaire des volumes non comptés



La hausse de l'indice linéaire des volumes non comptés reflète la diminution de l'efficacité de la gestion du réseau. Sa baisse représente au contraire une augmentation de l'efficacité du réseau.

- ▶ L'indice des volumes non comptés a légèrement augmenté au cours du dernier exercice. Ceci est cohérent avec la faible baisse du rendement du réseau.

2) Indice Linéaire de Consommation (ILC)

Vol. vendu autres collectivités + Volume Comptabilisé 365j + Vol. conso. Sans comptage + vol. besoin service
 Longueur du réseau hors branchements × 365

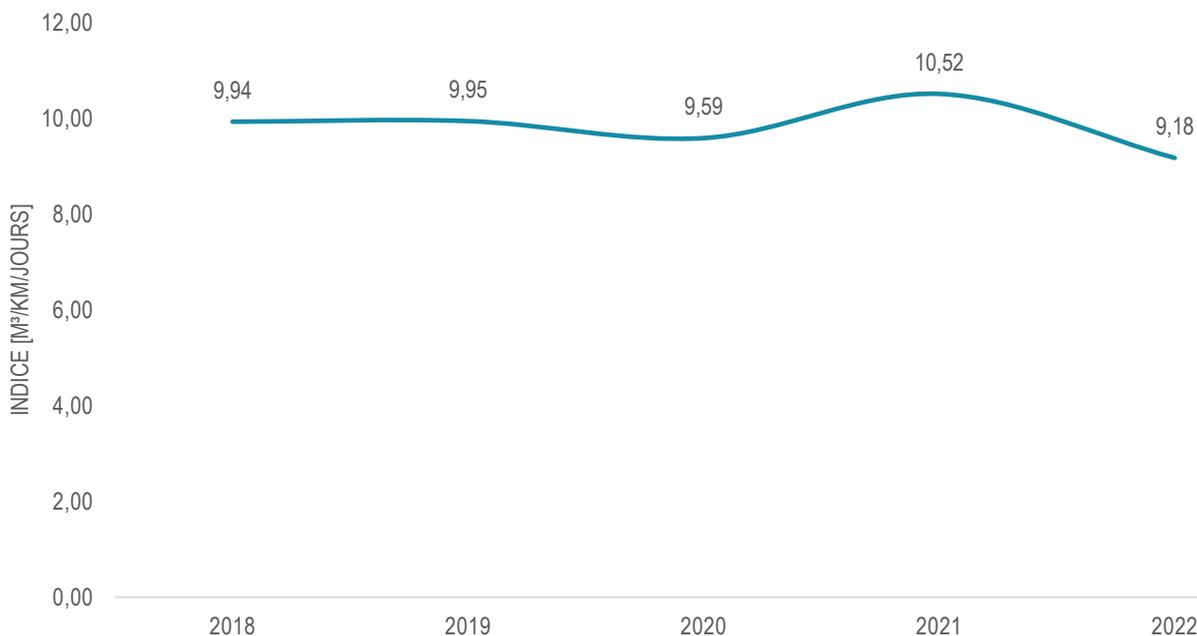
Cet indicateur correspond au volume moyen consommé dans l'année par jour et par kilomètres de canalisation et permet une classification des réseaux.

Pour l'année 2022, l'indice linéaire de consommation est de 9,18 m³/km/jours, ce qui correspond à un réseau de type rural.

CLASSEMENT DES RESEAUX			
Valeur de l'ILC [m ³ /km/jours]	< 10	10 < ILC < 30	> 30
Catégorie du réseau	Rural	Semi Rural	Urbain

	2021	2022	Variation 2021 - 2022
Indice Linéaire de Consommation [m ³ /km/jours]	10,52	9,18	-12,73%

Evolution de l'Indice Linéaire de Consommation



► L'indice linéaire de consommation montre que la commune dispose d'un réseau de type rural. Cet indice est cependant proche de l'indice semi-rural, ce qui est cohérent au vu de la taille du territoire exploité et du nombre d'habitants desservis.

3) Indice Linéaire de Pertes en réseau (ILP) (P106.3)

$$\text{Volume de perte en distribution} = (\text{volume d'eau introduit dans le réseau} - (\text{volume consommé} + \text{volumes exporté})) \\ \text{Longueur du réseau hors branchements} \times 365$$

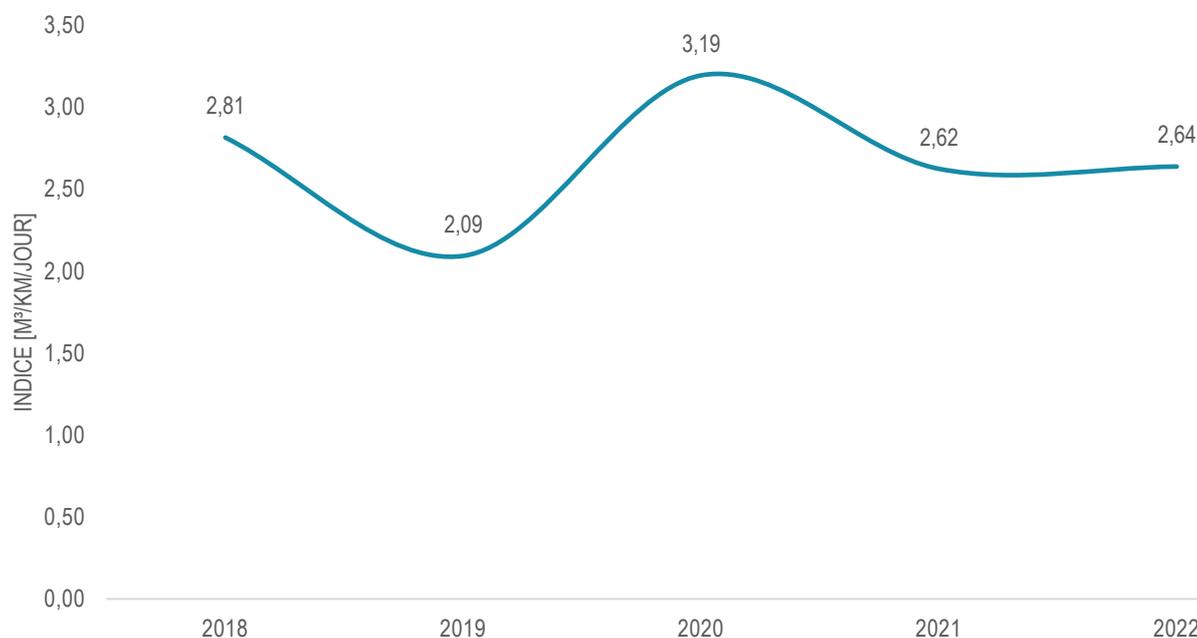
Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Classement des indices Linéaire de Pertes en réseau			
Catégorie du réseau	Rural	Semi rural	Urbain
ILP Bon	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
ILP Acceptable	1,5 < ILP < 2,5	3 < ILP < 5	7 < ILP < 10
ILP Médiocre	2,5 < ILP < 4	5 < ILP < 8	10 < ILP < 15
ILP Mauvais	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

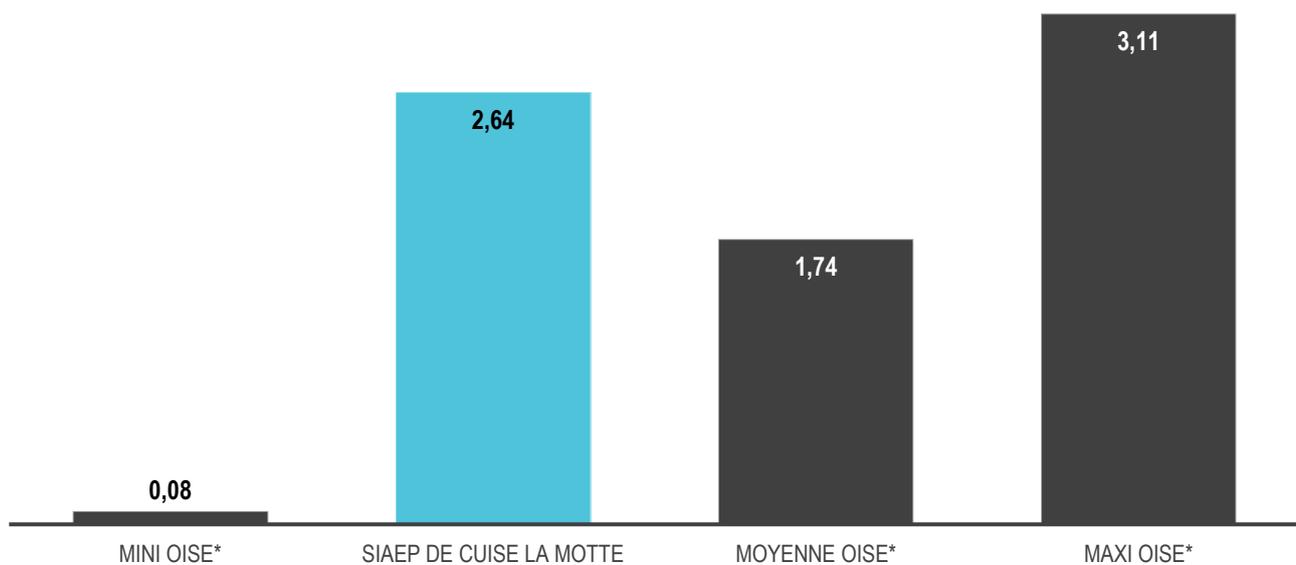
Pour l'année 2022, l'indice linéaire de pertes en réseau est de 2,64 m³/km/jours, ce qui correspond à un indice dit "médiocre" pour un réseau de type rural. Cependant, au vu de la proximité de l'indice avec celui d'un réseau semi-rural, cette valeur est à relativiser. En effet, la valeur pour un réseau semi-rural correspondrait à un indice dit "bon".

	2021	2022	Variation 2021 - 2022
Indice Linéaire de Pertes en réseau [m ³ /km/jours]	2,62	2,64	0,52%

Evolution de l'Indice Linéaire de Pertes en réseau



Comparaison de l'Indice Linéaire de Pertes en réseau entre collectivités



**calculé sur la base des autres collectivités de l'Oise ayant commandé un RPQS à l'ADTO pour l'exercice en cours et ayant également un réseau de type rural (7).*

► L'indice Linéaire de Pertes en réseau est situé dans la fourchette haute des collectivités de l'Oise ayant missionné l'ADTO-SAO pour leur RPQS.



4) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (1-107.2)

$$\frac{[L(2018) + L(2019) + L(2020) + L(2021) + L(2022)] \times 100}{5 \times L(2022)}$$

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

	2021	2022
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable [%]	0,00%	0,00%

NC : Non Communiqué

5) Rendement du réseau de distribution (P104.3)

$$\frac{\text{consommations comptabilisées} + \text{exportations} + \text{estimation sans comptage} + \text{volume de service}}{\text{volume produit} + \text{importations}}$$

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Les articles D.213-48-14-1 et D.213-74-1 du Code de l'Environnement fixent plusieurs seuils à respecter pour ne pas être pénalisé financièrement :

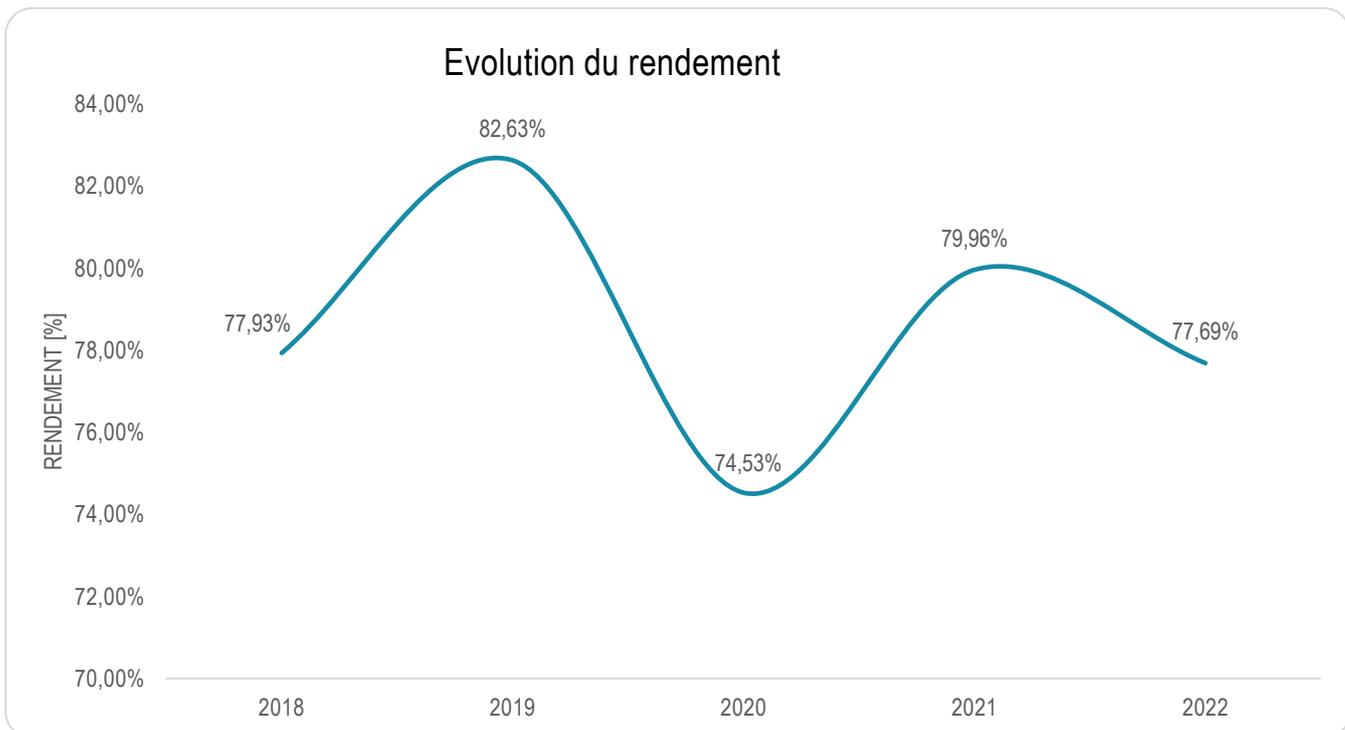
Seuil n°1 = 85%

$$\text{Seuil n°2} = 65 + 0,2 \times \left(\frac{\text{Vol}_{\text{abonnés + service}} + \text{Vol}_{\text{autres services publics AEP}}}{\text{Long}_{\text{réseau}}} \right) = 66,84\%$$

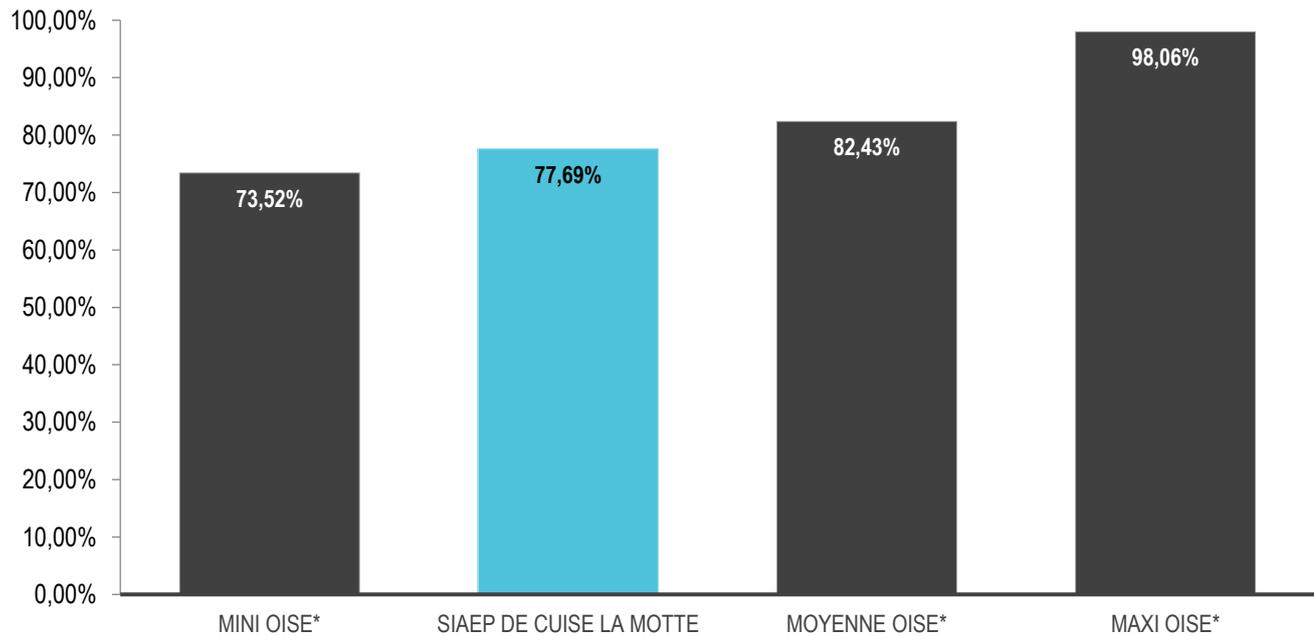
Les évolutions réglementaires relatives au rendement de réseau peuvent entraîner dans les années à venir un doublement de la redevance en eau si les seuils fixés ci-dessus ne sont pas atteints.

Pour l'année 2022, le rendement du réseau de distribution est de 77,69 %. Règlementairement, il n'y aura donc aucun impact sur la redevance eau potable car le rendement est supérieur au seuil n°2 de 66,84%.

	2021	2022	Variation 2021 - 2022
Rendement du réseau de distribution [%]	79,96%	77,69%	-2,84%



Comparaison du rendement entre collectivités



*calculé sur la base des autres collectivités de l'Oise ayant commandé un RPQS à l'ADTO pour l'exercice en cours et ayant également un réseau de type rural (7).

Le rendement du réseau de distribution se situe dans la fourchette basse parmi les collectivités de l'Oise ayant missionné l'ADTO-SAO pour leur RPQS et possédant un réseau de type 'rural'.

Le rendement a légèrement diminué lors de cet exercice, cependant cette valeur est à relativiser, car la valeur des années précédentes comprenait uniquement l'ex SIAEP de Cuise-la-Motte.

D) Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P151.0)

	2021	2022
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente [%]	1,80%	2,73%

NC : Non Communiqué

E) Taux d'occurrence des interruptions de service (P151.1)

	2021	2022
Taux d'occurrence des interruptions de service [‰]	14,62‰	13,26‰

NC : Non Communiqué

F) Taux de réclamations (P155.1)

	2021	2022
Taux de réclamations [‰]	4,06 ‰	6,14 ‰

NC : Non Communiqué

G) Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (D151.0)

Le délégataire, SAUR, s'est engagé sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant de 2 jours.

	2021	2022
Taux de respect du délai d'ouverture [%]	97,84%	98,81%

NC : Non Communiqué

H) Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2021	2022
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	NC	8
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	NC	NC
% de branchements en plomb restants	0,00%	0,00%

Le détail des branchements en plomb présents sur le territoire n'a pas été fourni par le délégataire. Cependant, la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise a mandaté l'entreprise Hydra pour le remplacement de 8 branchements en plomb sur le territoire (5 sur la commune de Trosly Breuil, 2 à Cuise-la-Motte et 1 à Croutoy).

IV) FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE

A) Montants Financiers

	2021	2022
Recettes réelles€€
Dépenses réelles€€
Montant des subventions€€

B) Etat de la dette (P153.2)

	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre€€
Remboursement au cours de l'exercice	0,00 €	0,00 €
dont en intérêts€€
dont en capital€€
Durée d'extinction de la dette

C) Amortissements réalisés

	2021	2022
Montant de la dotation aux amortissements€€

D) Actions de solidarité et de coopérations décentralisées dans le domaine de l'eau

1) Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service. Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créés en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté ;
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Durant l'année 2022, le service a reçu 0 demande d'abandons de créances.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2022.

2) Opérations de coopérations décentralisées

Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

La collectivité ne mène pas d'opérations de coopération décentralisée.

V) EXPLOITATION DU SERVICE, TRAVAUX ET ETUDES

A) Obligations de l'exploitant

Le contrat impose les obligations suivantes au délégataire :

Renouvellement des compteurs âgés de plus de 15 ans, et sous 4 ans à compter du démarrage du contrat pour les services exploités par l'ancienne régie

Lors de cet exercice, le délégataire a procédé au renouvellement de 189 compteurs sur le territoire du syndicat.

- ▶ Au total, il reste encore 970 compteurs âgés de plus de 15 ans sur le territoire. De plus, les compteurs équipant le territoire de l'ancienne régie n'ont pas été renouvelés par le délégataire lors de cet exercice.

Rendement du réseau supérieur à 80 % sous 2 ans suivant la date de démarrage du contrat, puis 83 % sous 5 ans suivant le démarrage du contrat, et 85 % d'ici la fin du contrat

- ▶ Le rendement lors de cet exercice est de 77,69 %. L'objectif prévu au contrat (80 %) est donc proche d'être atteint. Il sera cependant nécessaire d'améliorer le rendement dans les prochains exercices

Réalisation de campagnes de recherche de fuites sur 90 kms de réseau par an, et à partir de 2024 sur 95 kms de réseau par an

- ▶ Le délégataire a procédé à des campagnes de recherches de fuites sur 4 275 ml du réseau de distribution. L'objectif prévu au contrat de DSP est donc loin d'être atteint

Pose de colonnes sèches sur le réservoir de Nampcel dès la première année du contrat

- ▶ Des colonnes sèches ont bien été mises en place sur le réservoir de Nampcel

B) Travaux et études réalisés au cours de l'exercice par le délégataire

Les principaux travaux et études réalisés en 2022 par le délégataire sont les suivants :

- ▶ Mise en place d'une sonde et d'une poire de niveau au réservoir de Bitry afin de supprimer le robinet flotteur
- ▶ Réalisation d'une étude de vulnérabilité sur le réservoir de Bitry
- ▶ Renouvellement des pompes et canalisation de la station de pompage de Tracy-le-Mont
- ▶ Pose d'un regard et d'un vide cave sur le réservoir de Tracy-le-Mont
- ▶ Renouvellement de 2 réducteurs de pression rue des Vignes et rue de l'Eglise à Jaulzy
- ▶ Réhausse des têtes de puit des forages de Nampcel et d'Autrêches
- ▶ Création et présentation de la modélisation du réseau
- ▶ Rapport d'inspection des cuves de la station de Couloisy réalisé en 2022
- ▶ Mise en place de sondes piézométriques à Autrêches
- ▶ Mise en place de colonnes sèches sur le réservoir de Nampcel
- ▶ Géoréférencement des affleurants sur le territoire de l'ex régie
- ▶ Réalisation d'un puisard d'infiltration des eaux de l'analyseur de chlore du réservoir de Nampcel
- ▶ Mise en place d'alarmes anti-intrusion à la station et au réservoir de Nampcel et d'Autrêches
- ▶ Renouvellement de 189 compteurs
- ▶ Réalisation d'un nettoyage des réservoirs et bâches
- ▶ Réalisation de 7 campagnes de recherche de fuites (4 275 ml inspectés au total)
- ▶ Réparation de 14 fuites sur conduites, et de 34 fuites sur branchements
- ▶ Manœuvre des vannes du territoire
- ▶ Réalisation de purges sur le réseau de distribution
- ▶ Renouvellement du matériel du poste de chloration liquide de la station de pompage de Nampcel
- ▶ Renouvellement du déshumidificateur et de la pompe eau motrice de l'usine de déferrisation de Couloisy
- ▶ Création de 50 branchements neufs
- ▶ Renouvellement du clapet de la bêche de Croutoy

C) Travaux et études réalisés au cours de l'exercice par la collectivité

Les principaux travaux et études réalisés en 2022 sont les suivants :

- ▶ Réalisation d'études préalables pour le remplacement de 450 ml rue de l'Abbé à Nampcel suite à plusieurs casses. Le remplacement de ce tronçon est prévu en 2023
- ▶ Réalisation d'un diagnostic du captage d'Autrêches
- ▶ Réalisation d'une étude diagnostique sur les réservoirs d'Autrêches, de Nampcel et de Tracy-le-Mont
- ▶ Création de chemin d'accès aux captages de Nampcel et d'Autrêches
- ▶ Remplacement des canalisations et des pompes de surpression du réservoir de Tracy-le-Mont
- ▶ Création d'un bassin de traitement des eaux de process du captage de Couloisy

D) Perspective

Selon la connaissance du territoire et à la lecture du rapport du délégataire, les réflexions à mener porteront sur les opérations suivantes:

- ▶ Réalisation d'un diagnostic patrimonial et d'un PGSSE sur le territoire de la Communauté de Communes
- ▶ Réalisation d'une interconnexion entre Attichy et Couloisy prévue en 2023
- ▶ Renouvellement des réseaux rue de l'Abbé à Nampcel
- ▶ Réalisation d'une étude dans le cadre de la réalisation d'une interconnexion entre Pierrefonds et Saint Etienne Roilaye
- ▶ Réalisation des diagnostics des captages de Couloisy, de Tracy-le-Mont et de Nampcel
- ▶ Remplacement des branchements en plomb restants sur le territoire
- ▶ Finalisation des travaux de mise en place d'un bassin de traitement des eaux de process du captage de Couloisy
- ▶ Renouvellement des canalisations et des vannes de la bache de Jaulzy et du réservoir de Sailly
- ▶ Renouvellement du réseau vieillissant le long de la RN31
- ▶ Déplacement en domaine public des conduites situées en domaine privé Cité Nouvelle et Cité Pont Chevalier à Cuise-la-Motte
- ▶ Mise en place de chlorations au chlore gazeux sur la station de Nampcel et d'Autrêches
- ▶ Mise en place d'échelles fixes dans plusieurs réservoirs et baches (Saint Etienne Roilaye, Couloisy, Le Crocq)
- ▶ Mise en place de compteurs de sectorisation

VI) TABLEAU RECAPITULATIF DES DONNEES

		Indicateur	2021	2022
Indicateurs descriptifs des services				
Estimation du nombre d'habitants desservis		D101.1	8 606 habitants	11 654 habitants
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³		D102.2	2,92 €	3,00 €
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service		D151.0	2 jours	2 jours
Indicateurs de performance				
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité	pour ce qui concerne la microbiologie	P101.1	97%	100%
	pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	P102.1	91%	78%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable		P103.2B	110 / 120	105 / 120
Rendement du réseau de distribution		P104.3	79,96%	77,69%
Indice linéaire des volumes non comptés		P105.3	2,62 m ³ /km/jours	2,74 m ³ /km/jours
Indice Linéaire de Pertes en réseau		P106.3	2,62 m ³ /km/jours	2,64 m ³ /km/jours
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable		P107.2	0,00%	0,00%
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau		P108.3	80%	80%
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité		D201.2	0,00 €	0,00 €
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées		P151.1	14,62‰	13,26‰
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés		P152.1	98%	99%
Durée d'extinction de la dette de la collectivité		P153.2	NC	NC
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente		P154.0	1,80%	2,73%
Taux de réclamations		P155.1	4,06 ‰	6,14 ‰

NC : Non Communiqué

VII) ANNEXE 1: FICHE DE SYNTHÈSE DES ANALYSES ARS

La qualité de votre eau en 2022

Communauté de Communes des Lisières de l'Oise

Réseau de AUTRECHES

Exploité par La SAUR

L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau potable à partir d'un forage situé sur la commune d'**Autrèches**.



Les adoucisseurs individuels

Il est préférable de ne pas modifier la qualité de l'eau alimentant le robinet destiné à la boisson et à la préparation des repas. L'adoucisseur peut alimenter uniquement le réseau d'eau chaude.

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par L'Agence Régionale de Santé Hauts de France. En 2022, **10** prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.



Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer.

BACTERIOLOGIE	<p>Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée. La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution.</p> <p>Résultats d'analyses : 100 % des analyses sont conformes.</p>
PESTICIDES	<p>Des dépassements récurrents de la limite de qualité (fixée à 0,1 µg/L) ont été mesurés pour les paramètres de l'antraquinone, la déséthylatrazine et la chloridazone-desphényl, sans jamais atteindre les valeurs sanitaires. Cette situation n'a pas empêché la consommation de l'eau. Un contrôle renforcé a été mis en place afin de suivre l'évolution de ces dépassements.</p> <p>Teneur moyenne : 0,64 µg/l ; Teneur maximale relevée : 0,96 µg/l pour la chloridazone-desphényl</p>
NITRATES	<p>L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles.</p> <p>La teneur à ne pas dépasser est de 50mg/l.</p> <p>Teneur moyenne : 44 mg/l ; Teneur maximale : 44 mg/l</p>
DURETE (ou TH)	<p>La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°f.</p> <p>Teneur moyenne : 40 °f</p>
FLUOR	<p>Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L.</p> <p>Teneur moyenne : 0,15 mg/L</p>
AUTRES PARAMETRES	<p>Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...).</p> <p>Perchlorates : 1,9 µg/L</p>

CONCLUSION SANITAIRE

En 2022, l'eau est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires fixées pour l'ensemble des paramètres mesurés, à l'exception des pesticides. Cette situation n'a pas empêché la consommation de l'eau. Un contrôle renforcé a été mis en place afin de suivre l'évolution de ces dépassements.

La qualité de votre eau en 2022

Communauté de Communes des Lisières de l'Oise Réseau de Tracy le Mont

L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau potable à partir d'un forage et d'une source situés sur la commune de **Tracy le Mont**.



Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par L'Agence Régionale de Santé Hauts de France.
En 2022, **8** prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.



Les adoucisseurs individuels

Il est préférable de ne pas modifier la qualité l'eau alimentant le robinet destiné à la boisson et à la préparation des repas.
L'adoucisseur peut alimenter uniquement le réseau d'eau chaude.

Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer.

BACTERIOLOGIE	Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée. La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution. Résultats d'analyses : 100 % des analyses sont conformes.
PESTICIDES	La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/L pour chaque molécule. Résultats d'analyses : 100 % des analyses sont conformes.
NITRATES	L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50 mg/L. Teneur moyenne : 41 mg/L ; Teneur maximale : 41 mg/l
DURETE (ou TH)	La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°f. Teneur moyenne : 40 °f
FLUOR	Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L. Teneur moyenne : 0,16 mg/L
AUTRES PARAMETRES	Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...) Perchlorates : 6,4 µg/L

CONCLUSION SANITAIRE

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique. Cependant, compte tenu de la présence de perchlorates à une concentration supérieure à 4 µg/l, la Direction Générale de la Santé recommande de limiter l'utilisation de l'eau pour la préparation des biberons des nourrissons de moins de 6 mois.

Consultez les résultats d'analyses d'eau en ligne :
<http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS Hauts de France
556 avenue Willy Brandt
59777 EURAILLE

La qualité de votre eau en 2022

Communauté de Communes des Lisières de l'Oise Réseau de Berneuil Sur Aisne Exploitée par SAUR

L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau potable à partir de 2 forages situés à **Couloisy**.



Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par L'Agence Régionale de Santé Hauts de France.

En 2022, **10** prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.



Les adoucisseurs individuels

Il est préférable de ne pas modifier la qualité de l'eau alimentant le robinet destiné à la boisson et à la préparation des repas. L'adoucisseur peut alimenter uniquement le réseau d'eau chaude.

Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer.

BACTERIOLOGIE	<p>Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée. La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution.</p> <p>Résultats d'analyses : 100 % des analyses sont conformes.</p>
PESTICIDES	<p>Des dépassements récurrents de la limite de qualité (fixée à 0,1 µg/L) ont été mesurés pour le paramètre chloridazone desphényl, sans jamais atteindre les valeurs sanitaires. Cette situation n'a pas empêché la consommation de l'eau. Un contrôle renforcé a été mis en place afin de suivre l'évolution de ces dépassements.</p> <p>Teneur moyenne : 0,24 µg/l ; Teneur maximale relevée : 0,29 µg/l pour la chloridazone desphényl</p>
NITRATES	<p>L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50mg/L.</p> <p>Teneur moyenne : < 0,5 mg/L ; Teneur maximale : < 0,5 mg/L</p>
DURETE (ou TH)	<p>La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°f.</p> <p>Teneur moyenne : 42 °f</p>
FLUOR	<p>Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L.</p> <p>Teneur moyenne : 0,30 mg/L</p>
AUTRES PARAMETRES	<p>Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...)</p>

CONCLUSION SANITAIRE

En 2022, l'eau est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires fixées pour l'ensemble des paramètres mesurés, à l'exception des pesticides. Cette situation n'a pas empêché la consommation de l'eau. Un contrôle renforcé a été mis en place afin de suivre l'évolution de ces dépassements.

Consultez les résultats d'analyses d'eau en ligne :
<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

La qualité de votre eau en 2022

Communauté de Communes des Lisières de l'Oise
Réseau de Couloisy
Exploitée par SAUR

L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau potable à partir de 2 forages situés à **Couloisy**.



Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par L'Agence Régionale de Santé Hauts de France.

En 2022, **26** prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.



Les adoucisseurs individuels

Il est préférable de ne pas modifier la qualité de l'eau alimentant le robinet destiné à la boisson et à la préparation des repas.

L'adoucisseur peut alimenter uniquement le réseau d'eau chaude.

Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la consommer.

BACTERIOLOGIE	<p>Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée. La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution. Résultats d'analyses : 100 % des analyses sont conformes.</p>
PESTICIDES	<p>Des dépassements récurrents de la limite de qualité (fixée à 0,1 µg/L) ont été mesurés pour le paramètre chloridazone desphényl, sans jamais atteindre les valeurs sanitaires. Cette situation n'a pas empêché la consommation de l'eau. Un contrôle renforcé a été mis en place afin de suivre l'évolution de ces dépassements. Teneur moyenne : 0.24 µg/l ; Teneur maximale relevée : 0.29 µg/l pour la chloridazone desphényl</p>
NITRATES	<p>L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50 mg/L. Teneur moyenne : <1 mg/l</p>
DURETE (ou TH)	<p>La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°f. Teneur moyenne : 42°f</p>
FLUOR	<p>Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L. Teneur moyenne : 0,30 mg/l</p>
AUTRES PARAMETRES	<p>Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...)</p>

CONCLUSION SANITAIRE

En 2022, l'eau est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires fixées pour l'ensemble des paramètres mesurés, à l'exception des pesticides. Cette situation n'a pas empêché la consommation de l'eau. Un contrôle renforcé a été mis en place afin de suivre l'évolution de ces dépassements.

Consultez les résultats d'analyses d'eau en ligne :

<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

La qualité de votre eau en 2022

Communauté de Communes des Lisières de l'Oise
Réseau de Nampcel - Hameau de Bellefontaine

L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau potable à partir de 2 forages situés sur [Varesnes](#) et [Béhéricourt](#).



Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par L'Agence Régionale de Santé Hauts de France.

En 2022, **9** prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.



Les adoucisseurs individuels

Il est préférable de ne pas modifier la qualité de l'eau alimentant le robinet destiné à la boisson et à la préparation des repas.

L'adoucisseur peut alimenter uniquement le réseau d'eau chaude.

Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer.

BACTERIOLOGIE	<p>Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée. La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution. Résultats d'analyses : 100 % des analyses sont conformes.</p>
PESTICIDES	<p>Des dépassements récurrents de la limite de qualité (fixée à 0,1 µg/L) ont été mesurés pour les paramètres des métabolites de la chloridazone, sans jamais atteindre les valeurs sanitaires. Cette situation n'a pas empêché la consommation de l'eau. Un contrôle renforcé a été mis en place afin de suivre l'évolution de ces dépassements. Teneur moyenne : 0,99 µg/L ; Teneur maximale relevée : 1,19 µg/L pour la chloridazone-desphényl</p>
NITRATES	<p>L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50mg/l. Teneur moyenne : 0,7 mg/L , Teneur maximale : 0,9 mg/L</p>
DURETE (ou TH)	<p>La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°f. Teneur moyenne : 30 °f</p>
FLUOR	<p>Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/l. Teneur moyenne : 0,68 mg/L</p>
AUTRES PARAMETRES	<p>Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...).</p>

CONCLUSION SANITAIRE

En 2022, l'eau est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires fixées pour l'ensemble des paramètres mesurés, à l'exception des pesticides. Cette situation n'a pas empêché la consommation de l'eau. Un contrôle renforcé a été mis en place afin de suivre l'évolution de ces dépassements.

LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport.

Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

LE CONTROLE SANITAIRE DES EAUX D'ALIMENTATION

Le contrôle sanitaire est confié au service santé-environnement de la Délégation Territoriale de l'Oise.

Les analyses sont réalisées par des laboratoires agréés pour le contrôle sanitaire des eaux (le laboratoire Départemental d'analyses et de recherches de l'Aisne à Laon et le laboratoire CARSO à Lyon).

Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis. Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.

LES NITRATES : Le nitrate est un élément fertilisant présent naturellement dans les eaux; les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources.

Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre pour les eaux de consommation permet d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes alimentés avec l'eau du robinet.

LES PESTICIDES : A l'état naturel, l'eau ne contient pas de pesticide. Les activités humaines sont responsables de la présence de ces composés qui, à une concentration dépassant la valeur sanitaire maximale fixée pour chaque molécule, sont suspectés d'effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés durant toute une vie. Par précaution, la limite de qualité est inférieure à la valeur sanitaire maximale.

LE FLUOR : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Une valeur limite réglementaire de 1,5 mg par litre a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents).

Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés,...)

LA DURETE: la dureté représente le calcium et le magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

- ✓ après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation
- ✓ consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, conservez la au froid, pas plus de 24h, dans un récipient fermé
- ✓ les traitements complémentaires (adoucisseurs, "purificateurs",...) sont sans intérêt pour la santé sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation, voire même *dangereux*. ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré. Ils sont aussi déconseillés car participant à l'augmentation de la consommation journalière en sel. Ces éventuels traitements complémentaires sont à réserver exclusivement aux eaux chaudes sanitaires.

Le plomb d'origine hydrique

L'eau, à la sortie de l'usine de production, ne contient pas de plomb. Cependant, des branchements publics ou des canalisations d'immeubles anciens en plomb peuvent la dégrader au cours de son transport.

Aussi, est-il vivement conseillé de remplacer les anciennes conduites en plomb et, en attendant, de laisser s'écouler l'eau avant de la consommer.

Un recensement des branchements a été réalisé par le responsable de la distribution, les résultats sont mis à la disposition du public.

POUR PLUS D'INFORMATIONS...

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés à la Mairie de votre commune où ils sont affichés. De même, vous pouvez y consulter un rapport annuel détaillé établi chaque année par chaque Délégation Territoriale. *Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution d'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Elle peut être affichée dans les immeubles collectifs.*

VIII) ANNEXE 2: FICHE DE SYNTHÈSE SATEP

		Fiche de synthèse du captage de AUTRECHES			
	Identifiant National ouvrage	BSS000HCQR			
	Ancien N° BRGM	01053X0002	Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Lisières de l'Oise	
	INSEE :	60032	Coordonnées	 Mme VALENTE-HIR 4, rue des Surcens 60350 ATTICHY  Tél : 0344427225 www.ccloise.com	
Année de création	1963	<i>profondeur du puits 17m</i>			
Date de la DUP	25/09/1989	<i>Débit max autorisé DUP = 17 m³/h</i>			
Avis de l'hydrogéologue	27/08/1987		Communauté de communes	Lisières de l'Oise	
Coordonnées Lambert Lambert II étendu	X:656862 - Y:2495449		Canton	Compiègne Nord	
Mode d'exploitation	Affermage		Masse d'eau	FRHG106	

Indicateurs

2020

Population (DGF) : 760
 Réalisation RPQS/ RAD : oui
 Indice de connaissance et gestion patrimoniale sur 120 points : 61
 Rendement réseau : 55,6 %

QualitéNitrates

Concentrations supérieures à 40 mg/l depuis 2017.

Pesticides

Des dépassements de la limite de qualité sont observés pour la déséthyl atrazine.

Traitement : désinfection par chloration**Contexte local**

Schéma directeur d'alimentation en eau potable en cours à l'échelle de la Communauté de communes des Lisières de l'Oise. Solution proposée d'interconnexion avec le réseau du syndicat de Vic sur Aisne.

La collectivité a entrepris de lancer des diagnostics sur l'ensemble de son territoire afin de pouvoir définir une programmation de travaux.

Travaux

La CCLO a entrepris les travaux suivants :
 Installation d'un système d'alarme anti-intrusion
 Rehausse de la tête de forage de 50 cm par rapport au sol
 Pour la conformité avec l'Arrêté forage et le plan Vigipirate, les travaux suivants sont nécessaires:
 Affichage du numéro d'identification BSS du forage

- ✓ Travaux de mise en conformité réalisées (clôture, alarme, rehausse,...) à l'exception de l'affichage du numéro BSS.
- ✓ Travaux pour l'amélioration des performances des réseaux (rendement, indice de gestion patrimoniale) à réaliser.
- ✓ Les conclusions du SDAEP proposent une sécurisation par une interconnexion avec le réseau du syndicat de Vic sur Aisne.

actualisée en 2022



Fiche de synthèse des captages de TRACY LE MONT



Identifiant National ouvrage	BSS000HCNN	Maître d'ouvrage	Communauté de communes des Lisières de l'Oise
Ancien N° BRGM	BSS000HCJK 01052X0114	Coordonnées	Mme VALENTE-HIR
INSEE :	01052X0015 60641		
Année de création	1962		
	1930		
Date de la DUP	11/07/1985		
Avis de l'hydrogéologue	04/05/1985		
Coordonnées Lambert	X:649375 - Y:2499287	Canton	Compiègne Nord
Lambert II étendu	X:649395 - Y:2497975	Masse d'eau	FRHG106
Mode d'exploitation	Affermage		

Indicateurs *Population (DGF) : 1813*
 Réalisation RPQS/ RAD : oui
 Indice de connaissance et gestion patrimoniale sur 120 points : 61
 Rendement réseau : 55,6 %

Qualité

Nitrates Concentrations assez variables avec des niveaux allant jusqu'à 45 mg/l.

Pesticides Pas de problématique pesticides détectée

Traitement : désinfection par chloration

Contexte local

Schéma directeur d'alimentation en eau potable en cours à l'échelle de la Communauté de communes des Lisières de l'Oise.

La collectivité a entrepris de lancer des diagnostics sur l'ensemble de son territoire afin de pouvoir définir une programmation de travaux.

Travaux

Pour la conformité avec l'Arrêté forage et le plan Vigipirate, les travaux suivants sont nécessaires:
 Affichage du numéro d'identification BSS de la source captée
 Rehausse de la tête d'ouvrage de 50 cm par rapport au sol de la source captée

✓ Travaux de mise en conformité à réaliser (rehausse, affichage du numéro BSS).

✓ Travaux pour l'amélioration des performances des réseaux (rendement, indice de gestion patrimoniale) à réaliser.

actualisée en 2022

Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le

ID : 060-246000749-20231123-DEL2023126-DE



IX) ANNEXE 3 : NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, est ici annexée, la note établie par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

... voir édition 2023 de la note page suivante

X) ANNEXE 4 : DETAIL DES INTERVENTIONS DURANT L'EXERCICE

Commune	Date	Adresse	Nature de l'intervention
AUTRÊCHES	22/06/2022	Réservoir de 200m3	Nettoyage du réservoir
	22/06/2022	Réservoir de 200m3	Nettoyage du réservoir
	28/09/2022	4 rue de Beaumontoir	Recherche de fuites
	06/12/2022	Rue Train (150 ml)	Recherche de fuites
	16/04/2022	Rue Saint Victor	Fuite sur canalisation
	05/12/2022	Rue Train	Fuite sur canalisation
	30/03/2022	6 rue des Champs	Fuite sur branchement
	28/04/2022	4 rue de la Horse	Fuite sur branchement
	05/10/2022	5 rue de l'Hermitage	Fuite sur branchement
BERNEUIL-SUR-AISNE	01/06/2022	Rue de Rochefort (200 ml)	Recherche de fuites
	13/05/2022	16 rue de Sainte-Claire	Fuite sur canalisation
	05/05/2022	16 rue du 8 Mai 1945	Fuite sur branchement
	09/09/2022	8 rue de Rochefort	Fuite sur branchement
	19/12/2022	18 rue de Sainte Claire	Fuite sur branchement
	23/12/2022	37 rue Hippolyte Beranger	Fuite sur branchement
BITRY	28/06/2022	Réservoir de Bitry	Nettoyage du réservoir
	03/03/2022	Rue de la Justice (1 500 ml)	Recherche de fuites
	15/11/2022	15 rue du Vieux Moulin (25 ml)	Recherche de fuites
	04/03/2022	15 rue du Vieux Moulin	Fuite sur branchement
	26/08/2022	1 place de l'Eglise	Fuite sur branchement

Commune	Date	Adresse	Nature de l'intervention
CHELLES	07/04/2022	7 rue de l'Eglise	Fuite sur branchement
	08/12/2022	26 rue de Reuvre	Fuite sur branchement
COULOISY	28/09/2022	Bâche eau traitée déferrisation	Nettoyage du réservoir
	28/09/2022	Déferrisation	Nettoyage du réservoir
	22/02/2022	24 rue Louis Bouland	Fuite sur canalisation
	08/12/2022	65 rue de Reims	Fuite sur canalisation
	16/06/2022	49 rue de Reims	Fuite sur branchement
	08/12/2022	58bis rue de Reims	Fuite sur branchement
COURTIEUX	05/10/2022	Rue Saint Augustin (300 ml)	Recherche de fuites
CROUTOY	17/11/2022	Bâche de Croutoy	Nettoyage du réservoir
CUISE-LA-MOTTE	19/09/2022	Bâche de Le Crocq 1000m3	Nettoyage du réservoir
	26/09/2022	Bâche de Le Crocq 500m3	Nettoyage du réservoir
	26/09/2022	Bâche de Le Crocq	Nettoyage du réservoir
	26/09/2022	Bâche suppression de la Montagne	Nettoyage du réservoir
	26/09/2022	Suppression de la Montagne	Nettoyage du réservoir
	27/05/2022	Rue Saint Eloi (100 ml)	Recherche de fuites
	01/07/2022	Rue du Bord de l'Aisne	Fuite sur canalisation
	19/07/2022	72 rue de la Montagne	Fuite sur canalisation
	02/11/2022	68 rue Saint Eloi	Fuite sur canalisation
	14/12/2022	Face au 15 rue du Docteur Moussaud	Fuite sur canalisation

Commune	Date	Adresse	Nature de l'intervention
CUISE-LA-MOTTE	21/04/2022	18 rue de la Parisis	Fuite sur branchement
	27/05/2022	72 rue Saint Eloi	Fuite sur branchement
	01/07/2022	15 rue de la Cité du Pont Chevalier	Fuite sur branchement
	05/08/2022	15 rue Raoul Ducollet	Fuite sur branchement
	06/09/2022	3 rue du Flottage	Fuite sur branchement
	20/09/2022	17 rue du Bord de l'Aisne	Fuite sur branchement
	23/09/2022	3 rue du Flottage	Fuite sur branchement
	27/09/2022	Face au 4 rue de la Fontaine	Fuite sur branchement
	05/12/2022	271 rue Clothaire 1er	Fuite sur branchement
	22/12/2022	18 rue de la Parisis	Fuite sur branchement
HAUTEFONTAINE	14/04/2022	Rue de Chelles (600 ml)	Recherche de fuites
JAUZY	28/06/2022	Bâche de Jaulzy	Nettoyage du réservoir
	28/06/2022	Rue de Soissons (200 ml)	Recherche de fuites
	25/05/2022	17 rue de Soissons	Fuite sur branchement
	18/07/2022	19 rue de Soissons	Fuite sur branchement
	20/07/2022	9 rue de Soissons	Fuite sur branchement
MOULIN-SOUS-TOUVENT	09/03/2022	23 rue du Général Collardet	Fuite sur branchement
NAMPCEL	23/06/2022	Réservoir de Nampcel	Nettoyage du réservoir
SAINT ETIENNE ROILAYE	29/09/2022	Bâche surpression	Nettoyage du réservoir
	15/03/2022	Rue du Blois (300 ml)	Recherche de fuites

Commune	Date	Adresse	Nature de l'intervention
SAINT PIERRE-LES-BITRY	03/03/2022	Rue de la Montagne (300 ml)	Recherche de fuites
	22/04/2022	Rue de la Montagne	Fuite sur canalisation
	25/07/2022	188 rue de la Picardie	Fuite sur branchement
	17/08/2022	Angle rue de la Montagne / rue de Picardie	Fuite sur branchement
TRACY-LE-MONT	14/09/2022	Réservoir semi-enterré	Nettoyage du réservoir
	12/07/2022	Rue de Bailly (100 ml)	Recherche de fuites
	12/07/2022	932 rue de Bailly	Fuite sur canalisation
	02/09/2022	1063 rue de Bailly	Fuite sur branchement
TROSLY BREUIL	28/04/2022	Rue de la Fontaine (150 ml)	Recherche de fuites
	01/08/2022	1 rue de la Fontaine (300 ml)	Recherche de fuites
	06/09/2022	Rue d'Orléans (50 ml)	Recherche de fuites
	28/04/2022	2 rue de la Fontaine	Fuite sur canalisation
	04/08/2022	1 rue de la Fontaine	Fuite sur canalisation
	04/12/2022	Face au 6 rue du Marais	Fuite sur canalisation
	08/03/2022	57 rue des Vignes Mondaines	Fuite sur branchement
	03/05/2022	38 rue de Cuise	Fuite sur branchement
	09/05/2022	35 rue Marillac	Fuite sur branchement
02/08/2022	2 rue des Obeaux	Fuite sur branchement	

Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le



ID : 060-246000749-20231123-DEL2023126-DE

XI) ANNEXE 5 : SYNOPTIQUE DU RESEAU D'EAU POTABLE